Budget primitif 2016





Budget primitif 2016

Rapport de présentation

IMPRIMÉ PAR LA MAIRIE DE TROYES

Sommaire

	Page
Exposé introductif	1
Présentation générale des équilibres financiers	3
A1 - Produits fiscaux	6
A2 - Charge de la dette	7
A3 - Détermination du résultat prévisionnel	,
A4 - Détermination du besoin de financement	1%
Présentation fonctionnelle	1'
B1 – Promotion du Territoire – Culture – Animation et Conservation du Patrimoine historique, Mémoire et Commémorations	1)
B2 - Affaires sociales – Solidarité entre les générations	%
B3 – Cadre de vie – Développement durable	2'
B4 – Labels – Relations internationales	& -
B5 – Voirie – Centre Technique Municipal – Sécurité et accessibilité dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) – Hygiène et santé	3%
publique	
B6 – Enseignement – Conseil Municipal Enfants	3)
B7 – Conseils de quartier – Proximité – Relations avec les habitants	'-
B8 - Sports – Planification et maintenance du patrimoine bâti - NTIC	('
B9 – Requalification des espaces publics – Déplacements urbains	(+
B10 – Urbanisme – Secteur sauvegardé – Rénovation urbaine	(-
B11 - Jeunesse	5'
B12 – Emploi – Commerce - Stationnement) +
B13 – Finances – Audit et commande publique – Sécurité Urbaine	6%
B14 – Budgets Annexes	6*
Equilibre général	* _
C1 - Récapitulation par commission	7\$
C2 - Autres mouvements comptables	7%
C3 - Equilibre général	7&

EXPOSE INTRODUCTIF

Par délibération n°5 du 4 mars 2016, le Conseil municipal a pris acte du **débat sur les orientations budgétaires** intervenu dans le cadre de la préparation du Budget primitif (BP) pour 2016. Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur le **vote du Budget pour 2016** à l'appui d'une note explicative de synthèse. C'est l'objet du présent rapport explicatif détaillé accompagnant la présentation des documents techniques budgétaires.

Destiné à améliorer la lecture et à commenter les différentes propositions budgétaires figurant au Budget Primitif de l'exercice, le **rapport de présentation** contribue à apporter toutes les explications utiles à l'assemblée délibérante sur les politiques municipales qui seront mises en œuvre et les programmes d'investissements inscrits au titre de l'exercice 2016.

Les éléments de contexte contenus dans le rapport sont conformes à ceux exposés lors de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2016 (ROB).

La première partie du rapport consacrée à la **présentation générale des équilibres financiers** du projet de Budget Primitif 2016 permet d'aborder les éléments relatifs à la fiscalité locale (Tableau A1) ainsi que ceux liés à la dette municipale (Tableau A2). Sont également déterminés le résultat prévisionnel de l'exercice (Tableau A3) ainsi que le besoin de financement des investissements de l'exercice 2016 (Tableau A4).

La deuxième partie du rapport présente pour chacun des secteurs fonctionnels les propositions d'inscriptions budgétaires faites par les différentes commissions municipales, tant en fonctionnement qu'en investissement, qu'elles concernent le Budget Principal ou les trois budgets annexes: Patrimoine industriel, Stationnement payant et Opération de Restauration Immobilière. Dans ce cadre, sont présentés à la fois le contexte dans lequel les propositions budgétaires sont faites, ainsi que les objectifs recherchés à travers elles.

La dernière partie du rapport liste l'ensemble des mouvements réels et comptables (opérations d'ordre entre sections) (Tableaux C1 et C2). La formation de l'équilibre général du Budget (Tableau C3), budgets annexes compris, vient conclure cette dernière partie.

Une fois cette présentation d'ensemble faite, **les crédits sont votés par nature**, conformément à la réglementation en vigueur et à la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2015.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Le contexte dans lequel s'inscrit la préparation des budgets des collectivités locales a été rappelé à l'occasion du Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2016. Après 2014 et 2015, les recettes de fonctionnement du bloc communal sont marquées par la réduction durable et sans précédent des concours financiers de l'Etat dans sa contribution au redressement des comptes publics. A l'échelle nationale, la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours de l'Etat aux collectivités diminuera dans les mêmes proportions qu'en 2015, soit -3.67 milliards d'euros, soit -9,0%, après la réduction de 1,5 milliard d'euros observée en 2014. La répartition de cette contribution des collectivités locales restera également la même en 2016.

Dans ce contexte, cette troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat se traduira en 2016 pour la Ville par une nouvelle perte de ressources de 1,5 million d'euros, soit -10,7%, pour la seule dotation forfaitaire, principale composante de la DGF perçue par Troyes. Ainsi, en fonction de la 4ème baisse attendue en 2017 d'un montant équivalent à celui de 2015 et 2016, la dotation forfaitaire de la Ville aura été ramenée entre 2013 et 2017 de 16,135 à 11,059 millions d'euros, soit - 5,076 millions d'euros (-31,5%). Le montant cumulé des pertes constatées s'établira quant à lui à 11,471 millions d'euros sur la même période.

La Collectivité restera par ailleurs vigilante à l'impact budgétaire prévisionnel lié à la **réforme de la structure de la DGF** du bloc communal, initialement annoncée en 2016 et finalement **reportée à 2017**.

Parallèlement, la Ville pourra néanmoins compter sur une compensation partielle de la baisse de sa dotation forfaitaire à travers le **renforcement des dotations de péréquation** verticale dont le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) dont l'enveloppe nationale a été portée à 1 milliard d'euros en 2016 (+ 220 millions d'euros), le Grand Troyes étant chargé de la répartition à l'échelle locale de l'enveloppe lui revenant en tant qu'intercommunalité bénéficiaire du fonds.

Conséquence de la baisse des dotations, la chute des investissements des collectivités locales s'est poursuivie en 2015, affichant -7,0% après celle de 2014 (-11,0%). Dans ce contexte, la Ville entend ne pas s'inscrire localement dans cette tendance baissière en mobilisant les outils en sa possession: l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, le fonds exceptionnel d'un milliard d'euros pour soutenir en 2016 l'investissement national et local mais également le recours à une épargne nette « cible » revalorisée, afin de compenser le désengagement de l'Etat et l'atonie des recettes perçues des principaux partenaires financiers locaux, comme cela sera expliqué par la suite.

Outre ces différents éléments de contexte, la préparation du Budget pour 2016 s'intègre par ailleurs naturellement dans les **objectifs de gestion rigoureuse des finances communales** fixés dans le **Plan d'Action Municipale (PAM) 2015-2020** présenté lors de la séance du Conseil municipal du 3 juillet 2015 et rappelés lors du ROB pour 2016.

- La maîtrise de la fiscalité locale à travers le maintien des taux communaux à leur niveau de 1999 dans l'optique de préserver le pouvoir d'achat des contribuables troyens. Cette volonté permet aujourd'hui à la Ville d'avoir des taux d'imposition inférieurs aux taux moyens constatés sur 141 villes moyennes (18,15% contre 18,94% pour la taxe d'habitation, 24,36% contre 25,85% pour le foncier bâti et 17,45% contre 54,30% pour le foncier non bâti Source : Observatoire des finances et de la fiscalité Villes de France Edition 2015).
- La volonté ferme de poursuivre un programme d'investissement soutenu sur la durée du mandat, permettant à la Ville de continuer à remplir son rôle d'acteur économique local majeur, la baisse des dépenses publiques ayant entraîné depuis 2014 une diminution sans précédent de l'activité économique du pays à travers ce qui est qualifié de « dépression de la commande publique », les dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette, des collectivités locales représentant près de 70% de l'investissement public.
- Pour y parvenir, la constitution d'une capacité d'autofinancement nette « cible » au Budget Primitif destinée à compléter le financement de ses investissements, initialement fixée à 1 million d'euros dans le PAM et finalement portée à 1.8 million d'euros dans le cadre du Budget pour 2016, conformément aux annonces faites dès la présentation du Budget pour 2015, la Ville s'engageant alors à « maintenir voire améliorer le montant « plancher » actuel de sa capacité d'autofinancement net, en fonction de l'évolution du contexte économique ». Cet effort supplémentaire fait sur les dépenses et les recettes de fonctionnement courant permettra d'abonder la capacité de financement des investissements prévus sur l'exercice.
- En complément de cette épargne nette, la maîtrise de l'endettement, calibré au plus juste du besoin de financement des investissements programmés sur l'exercice, dans l'objectif de ne pas reporter sur les exercices futurs les choix financiers du mandat en cours. La Ville continue ainsi à afficher des ratios d'endettement inférieurs à la moyenne des villes de sa strate (encours de dette par habitant de 877 € contre 1 322 € Capacité de désendettement de 5,2 ans contre 10 ans pour le premier seuil d'alerte).

A l'issue de cette présentation générale du contexte propre aux finances locales en général et à la Ville en particulier, les différents tableaux qui suivent décrivent les grands équilibres de la Ville résultant des orientations budgétaires décrites plus haut.

A1 - PRODUITS FISCAUX							
	ı	PREVU BP 2015			PROJET 2016		
	BASES D'IMPOSITION	TAUX	PRODUIT	BASES ESTIMEES	TAUX	PRODUIT	
1 - PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX			28 861 000			29 079 750	
Taxe d'habitation	71 785 675	18.15%	13 029 100	72 138 900	18.15%	13 093 210	
Taxe foncière bâtie	64 852 833	24.36%	15 798 150	65 487 150	24.36%	15 952 670	
Taxe foncière non bâtie	193 410	17.45%	33 750	194 100	17.45%	33 870	
O COMPENSATIONS DE LISTAT			1 020 000			2.07/ 500	
2 - COMPENSATIONS DE L'ETAT			1 930 000			2 076 500	
Taxe d'habitation			1 500 000	1 735 00			
Taxe foncière bâtie			180 000			153 400	
Taxe professionnelle			250 000			188 100	
3 - TOTAL GENERAL			30 791 000			31 156 250	
						1.2%	
POUR INFORMATION	ATTENDU	2015 (ref : état 12	88 M)		PROJET 2016		
FOOK IN ORIVIATION			PRODUIT			PRODUIT	
1 - PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX			29 121 902			29 079 750	
(hors rôles complémentaires et supplémentaires)						-0.14%	
2 - COMPENSATIONS DE L'ETAT			2 051 632			2 076 500	
						1.21%	
3 - TOTAL GENERAL			31 173 534			31 156 250	
						-0.06%	

Représentant près de 39,0% des recettes de gestion des services, les **produits fiscaux**, constitués à la fois des produits des impôts locaux et des allocations de l'Etat destinées à compenser totalement ou partiellement les pertes de recettes des collectivités consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale, sont prévues à hauteur de **31 156 250** €, contre 31 173 534 € perçus en 2015, quasi stables à -0.06%. Hormis la stabilité des taux de fiscalité, cette estimation intègre plusieurs éléments :

- La revalorisation forfaitaire nationale de 1,0% des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales, décidées en loi de finances pour 2016 et correspondant à la prévision d'inflation pour 2016;
- Un retraitement à hauteur de -1,8 million d'euros des bases définitives de taxes d'habitation de 2015 afin de prendre en compte les évolutions législatives prévues à l'article 75 de la Loi de finances pour 2016 revenant sur la suppression en 2015 du bénéfice de la majoration d'une demi part supplémentaire de quotient familial dont certains contribuables bénéficiaient depuis 2009. Ce retraitement vise à estimer au plus juste la base de taxes d'habitation de l'exercice, l'absence de prise en compte des dégrèvements à venir ayant conduit à surévaluer sur l'exercice les bases d'imposition et par voie de conséquence les produits fiscaux attendus.
- Une évolution des compensations d'exonérations fiscales, variables d'ajustement au sein des concours financiers de l'Etat, estimés à 2 076 500 €, en hausse de 1,21%, après – 7,71% en 2015 et -6.01% en 2014.

A2 - CHARGE DE LA DETTE - BUDGET PRINCIPAL

	RAPPEL 2015	PROJET 2016	EVOLUTION
	(au 01/01/15)	(au 01/01/16)	EVOLUTION
I - DETTE EN CAPITAL AU 1° JANVIER (a)	58 787 072	53 670 001	- 8.7%
DETTE EN CAPITAL AU 31 DECEMBRE (b)	53 670 001	54 461 901	1.5%
écart théorique fin 2016 par rapport au CA 2014 (situation au 01/01/2015)		-4 325 171	- 7.49
pour info : écart théorique fin 2016 par rapport au CA 2005 (début politique de désendettement)		-25 198 099	- 31.69
- CHARGE BRUTE ANNUELLE	9 748 081	9 804 100	0.6%
1 - FRAIS FINANCIERS	1 631 010	1 346 000	- 17.5%
- Intérêts des emprunts	1 630 010	1 345 000	
- Intérêts des autres dettes	1 000	1 000	
2 - REMBOURSEMENT DE CAPITAUX	8 117 071	8 458 100	4.29
- Etablissements de crédit	8 113 616	8 458 100	
- Autres emprunts	3 455		
III - PRODUITS EN ATTENUATION	174 550	169 040	- 3.2%
- Intérêts budgets annexes	25 420	19 510	
- Capitaux budgets annexes	149 130	149 530	
IV - CHARGE NETTE (II - III)	9 573 531	9 635 060	0.6%
	7 070 001	7 555 555	0.07
a) Dette au 01/01/2015 = au 31/12/2014 = CA 2014			
b) Dette au 31/12/2015 = dette avec réalisation emprunts sur 2015			
Pour mémoire : stock global de dette (budgets principal et annexes)			
Dette en capital au 1er janvier (a)	63 900 496	58 596 887	
Dette en capital au 31 décembre (b) écart théorique fin 2016 par rapport au CA 2014 (situation au 01/01/2015)	58 596 887	59 194 017 -4 706 479	- 7.4
ecart theorique iin 2016 par rapport au CA 2014 (SITUATION au 01/01/2015)		-4 /00 4/9	- 7.47

Le montant de l'emprunt définitif de 2015, issu du besoin de financement des investissements de l'exercice lié au rythme des différentes opérations à ce stade du mandat, s'établit à fin 2015 à 3 000 000 € contre 8 000 000 € estimés au Budget. Ainsi, l'encours de dette du Budget Principal a-t-il été ramené de 58 787 072 € à **53 670 001** € entre fin 2014 et fin 2015.

Complétant la capacité d'autofinancement net prévisionnelle dégagée par la Ville sur l'exercice, le financement complémentaire par **emprunt pour 2016** est estimé à **9 250 000** €, conformément aux objectifs du PAM 2015-2020. Ainsi, le **flux net d'endettement** sur 2015 et 2016 s'établit respectivement à – 117 120 € et +791 900 €, soit +674 780 € sur les deux exercices.

L'encours total de dette de la Ville (comprenant les emprunts du BP, ceux affectés aux Budgets annexes et ceux directement souscrits par le Budget annexe du Stationnement payant) est ramené au 1er janvier 2016 à 58 596 887 €, contre 63 900 496 € au 1er janvier 2015 et s'établirait à 59 194 017 € fin 2016. Pour information, entre 2005, date du début de la politique de désendettement à la Ville et fin 2016, l'encours diminuerait de 20 465 983 €, soit une baisse de -25,7%, correspondant à un flux net d'endettement annuel moyen de – 1 860 544 € sur la période. Au 1er janvier 2016, la charge nette de la dette, tenant compte des remboursements d'annuité par les budgets annexes, s'établit à 9 635 060 €, soit +0.6% dont 8 308 570 € au titre du remboursement de capital et 1 326 490 € de frais financiers (-17.3%).

A3 - DETERMINATION DU RESULTAT PREVISIONNEL

(d'après les tableaux III.A1 et III.A2 du document technique du budget)

	RAPPEL	PROJET	EVOLUTION
	BUDGET 2015	BUDGET 2016	2016/2015
I - RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT	79 916 740	79 856 680	-0,1%
1 - RESSOURCES FISCALES	42 508 600	42 357 330	-0,4%
- dont impôts locaux	28 861 000	29 079 750	0,8%
autres impôts et taxes	13 647 600	13 277 580	-2,7%
2 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	29 150 670	29 472 830	1,1%
- dont dotation forfaitaire	14 000 000	12 483 150	-10,8%
autres dotations	9 661 850	11 528 330	19,3%
subventions et participations	5 488 820	5 461 350	-0,5%
3 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	6 923 330	6 639 500	-4,1%
4 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 334 140	1 387 020	4,0%
II - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	69 337 550	68 379 010	-1,4%
1 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 540 230	14 821 380	-4,6%
- dont énergie	4 391 020	4 354 230	-0,8%
2 - FRAIS DE PERSONNEL	45 296 360	45 185 250	-0,2%
- dont personnel permanent	42 325 000	42 336 800	0,0%
personnel vacataire	2 964 560	2 841 650	-4,1%
3 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 500 960	8 372 380	-1,5%
 dont subventions aux associations 	2 537 640	2 254 400	-11,2%
contributions aux EPA	4 098 000	4 207 500	2,7%
subvention Budget Annexe ORI	225 000	399 500	77,6%
A - EXCEDENT BRUT COURANT	10 579 190	11 477 670	8,5%
III - OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	744 390	515 990	-30,7%
1 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	847 310	638 980	-24,6%
dont : mouvements réels	97 310	80 380	-17,40%
mouvements d'ordre	750 000	558 600	-25,52%
2 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-102 920	-122 990	19,5%
dont : mouvements réels	-102 920	-122 990	19,50%
B - EPARGNE DE GESTION (A+ III)	11 323 580	11 993 660	5,9%
IV - OPERATIONS FINANCIERES	-1 605 590	-1 326 490	-17,4%
1 - PRODUITS FINANCIERS	25 420	19 510	-23,2%
2 - CHARGES FINANCIERES	-1 631 010	-1 346 000	-17,5%
C - EPARGNE BRUTE (B+ IV)	9 717 990	10 667 170	9,8%
V - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-3 085 500	-3 234 600	4,8%
D - RESULTAT PREVISIONNEL (C+V)	6 632 490	7 432 570	12,1%

S'appuyant sur la méthode d'analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG), le **tableau** A3 qui précède permet de déterminer le **résultat prévisionnel de l'exercice**, par comparaison avec celui de 2015, en retraçant les principaux postes de dépenses et de recettes de fonctionnement, les différentes opérations exceptionnelles et financières ainsi que les dotations aux amortissements.

Dans un contexte de baisse de la dotation forfaitaire (- 1 500 000 € par rapport à 2015), les ressources de fonctionnement sont maintenues à un niveau proche de 2015 (-0.1%). En effet, malgré la diminution de ses ressources fiscales (-0.4%), la Ville de Troyes bénéficie pour une année supplémentaire de la majoration de l'enveloppe nationale de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale - DSUCS (+180 millions d'euros), liée à la volonté de l'Etat d'atténuer l'impact de la baisse des dotations pour les communes éligibles à travers le recentrage de la péréquation verticale (cf. outre la DSUCS, la dotation nationale de péréquation, le fonds de péréquation intercommunal et communal...).

En ce qui concerne les autres postes en évolution, **les autres impôts et taxes** subissent une baisse (-2.7%) en raison, d'une part, de la suppression de l'impôt sur les spectacles pour les manifestations sportives compensée pour 136 900 € en dotation, et d'autre part, du transfert de charge entre la Ville et le Grand Troyes, relatif au versement de subventions à certaines associations après la décision de mettre fin aux financements croisés conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Cela se traduit du côté des recettes de la Ville, par une baisse de l'attribution de compensation et, du côté de ses dépenses, par une diminution, à due concurrence, de la ligne des subventions aux associations.

Les **produits des services et du domaine**, qui comprennent notamment les recettes issues des redevances d'occupation du domaine public communal et les droits d'entrée dans les différents équipements publics municipaux, affichent une baisse (-4.1%), indépendamment des efforts entrepris pour optimiser les tarifs municipaux (cf. hausse des **autres produits de gestion**, qui concernent les recettes liées à l'occupation du patrimoine loué par la Ville de +4.0%), en raison de la suppression des « bons CAF », transformés pour partie en prestations de services, imputées sur le poste subventions et participations.

Les charges de fonctionnement, évoluent à la baisse (-1.4%) notamment en raison des efforts de gestions menés depuis plusieurs années par la Collectivité.

La masse salariale du personnel permanent est stabilisée en 2016 par rapport à l'exercice budgétaire précédent (+0.03%). Cette faible augmentation s'explique essentiellement par la politique rigoureuse des Ressources humaines, ce qui a permis de réaliser 97,5% de la prévision budgétaire 2015; effort qui se décline à travers l'effet conjugué de différents leviers d'optimisation des dépenses de personnel:

- Une gestion maitrisée des effectifs : remplacement non systématique des agents absents, postes vacants pourvus en priorité par redéploiement interne, remplacement partiel des départs à la retraite...;
- Un partage des ressources humaines lié à la mutualisation des services avec le C.M.A.S. et le Grand Troyes, ou encore le resserrement de l'encadrement avec la mise en place de directions opérationnelles mutualisées avec l'agglomération;
- Une réflexion portant sur les modalités de l'organisation du temps de travail des agents et l'impact direct sur le fonctionnement des services dans le but de mieux cibler les plages d'ouverture et d'accueil des services ou établissements en fonction de la fréquentation du public (démographie, conservatoire...) et d'adapter l'effectif en conséquence.

Par ailleurs, il convient d'ajouter que les dépenses liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT), à la hausse annuelle des cotisations retraites pour les fonctionnaires et contractuels, ou les réformes statutaires et catégorielles annoncées en 2016 comme l'application des dispositions du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations) devraient être pondérées par d'autres mesures nationales, sources d'économie pour la masse salariale : diminution de la cotisation CNFPT de 1% à 0.9 %, application de la durée unique des avancements d'échelon pour l'ensemble des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale....

Comme indiqué précédemment, la baisse du poste subventions aux associations doit être analysée dans le cadre du transfert au Grand Troyes des subventions antérieurement versées par la Ville, suite à la fin du double subventionnement pour certaines associations partenaires des deux collectivités. La baisse observée tient par ailleurs compte de la reprise en régie des activités de l'association Office des Sports et des Loisirs de Troyes et son Agglomération. A périmètre constant, la baisse observée sur la ligne des subventions aux associations est de -1.0% par rapport à l'exercice précédent.

A noter que l'évolution de la subvention versée au **Budget Annexe relatif à l'Opération des Restauration immobilière (ORI)** correspond à la part financée par la Ville de Troyes, l'autre moitié étant prise en charge par L'ANRU.

Compte tenu de ces diverses évolutions, l'Excédent Brut Courant est porté à 11 477 670 € contre 10 579 190 € en 2015, soit une hausse de 8,5 %. Cet effort permettra notamment d'améliorer l'autofinancement et de maintenir un niveau soutenu d'investissements sur l'exercice. Après imputation des charges exceptionnelles, l'Epargne de Gestion affiche une évolution de 5,9 % pour atteindre 11 993 660 € en 2016.

En ce qui concerne le résultat financier, le niveau des taux d'intérêt toujours très bas a de nouveau un effet positif sur les charges financières supportées par la Ville et permet d'enregistrer une baisse de 17,5 % sur ce poste.

L'Epargne Brute se trouve ainsi améliorée de 9,8 % et affiche 10 667 170 € en 2016.

En conséquence, le **résultat prévisionnel 2016** s'arrête à **7 432 570** € contre 6 632 490 € en 2015.

A4 - DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (d'après les tableaux III.B1 du document technique du budget)						
	Rappel Budget 2015	PROJET BUDGET 2016		Rappel Budget 2015	PROJE BUDGET 2	
DEPENSES	26 141 620	29 337 740	B - RECETTES	19 509 130	21 905 17	
I - CONSTITUTION D'IMMOBILISATIONS	16 017 300	19 978 440	I - RESSOURCES PROPRES DEFINITIVES	7 017 300	8 928 44	
BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES	3 851 820	3 799 320	DOTATIONS	3 300 000	3 150 0	
dont: immobilisations incorporelles	768 400	488 500	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 356 300	3 557 8	
immobilisations corporelles	3 083 420	3 310 820	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 361 000	2 220 6	
TRAVAUX EN COURS	10 084 450	15 134 080				
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 724 910	959 400	II - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	149 130	149 5	
AUTRES	356 120	85 640	RECOUVREMENTS DE CREANCES	149 130	149 5	
II - MOUVEMENTS DE DETTE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	8 136 120 8 117 120 19 000	8 490 700 8 458 100 32 600	III - MOUVEMENTS DE DETTE AUGMENTATION DES EMPRUNTS DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	8 019 000 8 000 000 19 000	9 282 60 9 250 0	
					-	
III - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 238 200	310 000	IV - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 238 200	310 00	
AMENAGEMENT AV. CHOMEDEY VANIER	1 200 000		AMENAGEMENT AV. CHOMEDEY VANIER	1 200 000		
AMENAGEMENT PISTES CYLCABLES	38 200		AMENAGEMENT PISTE CYLCABLES	38 200		
AUTRES		310 000	AUTRES		310 0	
IV - OPERATIONS D'ORDRE	750 000	558 600	V - OPERATIONS D'ORDRE	3 085 500	3 234 60	
IV - OPERATIONS D'ORDRE OPERATIONS PATRIMONIALES	750 000	558 600	OPERATIONS D'ORDRE OPERATIONS PATRIMONIALES	3 085 500	3 234 60	
	750 000 750 000	558 600 558 600		3 085 500 400 000		
OPERATIONS PATRIMONIALES			OPERATIONS PATRIMONIALES		460 8	
OPERATIONS PATRIMONIALES			OPERATIONS PATRIMONIALES CHARGES TRANSFEREES	400 000	3 234 60 460 8 2 773 8 21 905 17	
OPERATIONS PATRIMONIALES CHARGES TRANSFEREES	750 000	558 600	OPERATIONS PATRIMONIALES CHARGES TRANSFEREES AMORTISSEMENTS	400 000 2 685 500	460 8 2 773 8	

Le **tableau A4** qui précède permet de rapprocher le résultat prévisionnel de fonctionnement de l'exercice défini dans le tableau A3 du besoin de financement des programmes d'investissement avec lequel il doit être conforme.

• Les dépenses d'investissement sont estimées pour 2016 à 29 337 740 €, regroupant :

- La constitution d'immobilisations pour 19 978 440 € nécessaires à la réalisation des investissements programmés en 2016, dont 3 799 320 € destinés à des acquisitions de biens meubles et immeubles (Mobilier, matériel,...), 15 134 080 € affectés aux travaux de construction et de réhabilitation et 959 400 € réservés aux subventions d'équipement versées par la Ville;
- Les opérations liées à la dette, estimées à 8 490 700 €, contre 8 136 120 € en 2015, dont 8 458 100 € pour les seuls remboursements de capital des emprunts;
- Les opérations pour comptes de tiers, affichés à 310 000 €, contre 1 238 200 € en 2015, correspondant à des travaux effectués d'office pour le compte de certains propriétaires.

- ② Les recettes d'investissement prévisionnelles sont affichées à 21 905 170 € et regroupent :
 - Les ressources propres mobilisées par la Ville pour 8 928 440 €, composées des dotations (3 150 000 €) et subventions d'équipement (3 557 840 €) perçues ainsi que le programme des cessions patrimoniales estimé à 2 220 000 €;
 - Des opérations liées à la dette, qui concernent les remboursements de dette des budgets annexes vers le Budget Principal pour 149 530 € et les opérations financières propres à ce dernier, dont le programme annuel d'emprunts nouveaux estimés à 9 250 000 €. Déduction faite des amortissements d'emprunts estimés sur l'exercice à 8 458 100 €, le flux net s'établit à 791 900 €.
 - La contrepartie en recettes des opérations pour comptes de tiers affichées en dépenses, ces opérations s'équilibrant, pour un montant équivalent de 310 000 €.

Après comptabilisation des opérations d'ordres, la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement, qui correspond au **besoin de financement**, s'établit à **7 432 570** € (contre 6 632 490 € en 2015) montant égal au résultat prévisionnel de fonctionnement de l'exercice déterminé dans le tableau A3.

A l'issue de cette présentation générale des équilibres financiers, la suite du rapport expose de manière globale et simplifiée l'ensemble des propositions budgétaires des différents secteurs, tant en fonctionnement qu'en investissement, avec au préalable le contexte dans lequel chacune s'inscrit.

PRÉSENTATION FONCTIONNELLE

B1 - Promotion du territoire, Culture, Animation et conservation du patrimoine historique, Mémoire et commémorations

	PROJET BUDGET 2016				
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT		
FONCTIONNEMENT	9 125 520	1 052 530	-8 072 990		
ECOLE DES BEAUX ARTS	29 200	51 500	22 300		
CONSERVATOIRE	67 510	493 300	425 790		
HARMONIE MUNICIPALE	57 000	15 250	-41 750		
MUSEES	279 900	144 400	-135 500		
PROMOTION DE LA CITE	2 915 800	19 000	-2 896 800		
ESPACE ARGENCE	92 960	320 000	227 040		
MONUMENTS HISTORIQUES	98 250		-98 250		
VIE ASSOCIATIVE	43 070	9 080	-33 990		
COMMEMORATIONS	6 750		-6 750		
PERSONNEL PERMANENT	5 535 080		-5 535 080		
INVESTISSEMENT	2 437 720	619 730	-1 817 990		
ECOLE DES BEAUX ARTS	21 500		-21 500		
CONSERVATOIRE	17 600	8 600	-9 000		
MUSEES	1 817 300	495 030	-1 322 270		
ESPACE ARGENCE	106 830		-106 830		
MONUMENTS HISTORIQUES	460 200	110 500	-349 700		
VIE ASSOCIATIVE	290		-290		
COMMEMORATIONS	14 000	5 600	-8 400		

Contexte

Les objectifs d'attractivité et de rayonnement du territoire troyen se déclinent en différentes interventions stratégiques ciblées et concertées par la Ville en lien avec l'ensemble de ses partenaires.

Ainsi, l'opération relative à la « Mutation urbaine au cœur de Troyes, de la Cathédrale au Vouldy » se poursuit-elle avec pour objectifs la rénovation des musées municipaux d'une part, et la conservation, l'enrichissement et la valorisation patrimoniale, artistique et culturelle d'autre part.

Les équipes des établissements d'enseignement culturel et des lieux de diffusion poursuivent leurs actions, en partenariat avec l'EPA « La Maison du Boulanger Centre Culturel » afin de proposer des projets culturels fédérateurs, transversaux et populaires.

La Collectivité confirme son soutien aux associations avec la Maison des activités Schuman et la Maison des associations Pasteur.

Objectifs pour 2016

Section de fonctionnement

Conservatoire à rayonnement départemental entend renforcer la qualité de sa formation en faveur de ses 1 038 élèves en valorisant des pratiques artistiques et pédagogiques protéiformes ou par la structuration de la formation en amateur, le développement des pratiques collectives ou enfin la promotion de certains enseignements (techniques du son). Les crédits affectés à l'Ecole municipale des beauxarts lui permettent d'assurer la formation des 487 élèves inscrits.

Le **pôle muséal** proposera en 2016 deux grandes expositions: «Une modernité hollandaise, la collection Singer» prévue du 28 avril au 30 août 2016, fruit d'une collaboration avec la fondation Singer à Laren (Pays-Bas) et «Œuvres sonores» du 20 mai au 30 août 2016, qui accueillera une sélection d'œuvres d'artistes contemporains des collections des trois Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) de la nouvelle grande Région.

S'agissant de la **Promotion de la Cité**, **Espace et Chapelle Argence**, les crédits affectés à l'animation de la Cité seront destinés au fonctionnement des salles de diffusion de l'Espace et de la Chapelle Argence, au soutien aux actions associatives ainsi qu'à la contribution à l'EPA « La Maison du Boulanger – Centre culturel ».

Lien entre les services municipaux et le tissu associatif, la vie associative poursuit son action. Des crédits sont également fléchés pour la maintenance des stores électriques, une mise à jour de la signalétique et l'ajout de rideaux à la Maison des associations Pasteur.

Les crédits mis en œuvre pour mener à bien la maintenance préventive et curative des monuments historiques sont affichés en augmentation sensible (+30%), correspondant à la politique volontariste de la Ville pour éviter des désordres importants sur son patrimoine, engendrant des dépenses plus coûteuses au fil des années.

Enfin, dans le cadre du **cycle mémoriel**, un crédit est affecté pour soutenir les associations qui œuvrent aux côtés de la Collectivité pour soutenir les actions liées à la Mémoire et à la transmission des valeurs intergénérationnelles.

Section d'investissement

Le projet de « Mutation urbaine au cœur de Troyes » se poursuit avec la finalisation des études menées par les maîtres d'œuvre et relatives à la structuration des trois sites (musée d'art moderne, musées d'art et d'histoire Saint Loup et site du Vouldy). En fonction de leur état d'avancement, des travaux préparatoires et de mise en sécurité du site du Vouldy seront entrepris. Parallèlement, l'opération de préfiguration relative à la réhabilitation des salles de peinture du musée Saint-Loup consistant à la réhabilitation des peintures intérieures et à l'éclairage est prévue.

Concernant les **Etablissements d'enseignement artistique**, les crédits inscrits en 2016 permettront l'acquisition de matériels techniques destinés au Conservatoire et la réalisation de travaux à l'accueil de l'Ecole des beaux-arts.

Des travaux de rénovation seront également entrepris dans le bâtiment de l'espace Argence liés à la vétusté de certains équipements: changement de fenêtres dans les combles, nouvelles armoires électriques, rénovation des caniveaux techniques, changement de blocs de secours et restauration du dallage dans le hall d'accueil. Par ailleurs, un crédit est affecté à l'acquisition de matériels et de moyens techniques.

L'achat d'un four à micro-onde viendra compléter l'offre de prestations sur le site de la Maison associative Schuman.

Le programme de réparation et de restauration du Patrimoine historique et des Edifices classés se poursuivra en 2016 avec la suite des chantiers initiés au stade de l'étude en 2015. Cela concernera notamment deux opérations phare : la restauration de l'orgue de Saint-Rémy (67 200 \in) ainsi que le remplacement du système de sécurité incendie et la mise en place d'espaces d'attente sécurisée au sein de l'hôtel de Mauroy (120 000 \in). Par ailleurs, la Ville poursuivra ses interventions sur les vitraux (50 000 \in) et lancera une étude de priorisation des interventions à mener sur le patrimoine verrier unique de ses édifices protégés (30 000 \in).

Dans le cadre du programme de la **commémoration** du centenaire de la Guerre 14-18, une stèle à la mémoire du Lieutenant-Colonel Driant sera érigée devant l'entrée du collège Beurnonville.

B2 - Affaires Sociales, Solidarité entre les générations

	PROJET BUDGET 2016				
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT		
FONCTIONNEMENT	9 558 650	4 238 440	-5 320 210		
ACTION SOCIALE	2 223 000		-2 223 000		
PETITE ENFANCE	405 980	4 230 940	3 824 960		
AINES	77 350	7 500	-69 850		
PERSONNEL PERMANENT	6 852 320		-6 852 320		
INVESTISSEMENT	53 800	16 270	-37 530		
PETITE ENFANCE	53 800	16 270	-37 530		

Contexte

La Ville poursuit le développement de sa politique en faveur des Troyens en situation de fragilité. A cet effet, elle apporte son soutien au Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) à travers la contribution qui lui est versée, afin que soit mise en œuvre sa politique d'action sociale, par le biais de prestations sous forme d'aides ou de services. Au titre de sa mission de solidarité, le CMAS a rénové son dispositif des aides financières extra-légales.

Parallèlement, l'équipe pluridisciplinaire du service Action Sociale, composée de 18,2 équivalents temps plein, assure l'accueil, l'information, l'orientation et l'écoute des Troyennes et des Troyens en veillant notamment à mobiliser les dispositifs de droit commun. Ainsi, le CMAS participe par exemple à l'instruction des demandes de RSA ou de CMU.

Avec ses 12 Maisons Petite Enfance, réparties sur l'ensemble du territoire communal et représentant un nombre total de 500 places pour 613 000 heures réalisées en 2015, la Ville propose aux familles une offre diversifiée d'accueil répondant aux besoins liés au maintien ou à l'accès à l'emploi, aux problématiques dites « de garde » qui en résultent, ainsi qu'à la recherche de socialisation et d'épanouissement de leurs enfants.

Afin de répondre au plus juste à leurs besoins, la Ville a intégré des activités dédiées aux Aînés dans la nouvelle offre des espaces intergénérationnels. Ces activités de loisirs visent à améliorer leur qualité de vie, à lutter contre la solitude et l'isolement, mais également à les accompagner pour qu'ils restent autonomes le plus longtemps possible, épanouis, en bonne forme physique et psychologique.

Néanmoins, la Ville a maintenu des événements festifs réguliers, spécialement dédiés aux Aînés, et organisés tout au long de l'année.

Objectifs pour 2016

Section de fonctionnement

Dans ce cadre, les objectifs poursuivis en 2016 seront les suivants :

En matière d'action sociale, la Ville apportera son soutien au CMAS à hauteur de 1 500 000 € afin que soit mise en œuvre sa politique d'action sociale par le biais de prestations sous forme d'aides ou de service :

- aide en cas de difficulté financière temporaire et imprévue
- aide en cas de diminution brutale de ressources
- soutien à l'accès, au retour ou au maintien dans l'emploi
- aide aux dépenses de santé
- aide aux vacances des enfants
- instruction des demandes de RSA ou de CMU.

Ce soutien complète celui apporté par la Ville depuis 2014, suite à la reprise en gestion du bâtiment Audiffred jusqu'alors prise en charge financièrement par le CMAS, décidée par délibérations du Conseil municipal de 18 décembre 2014 et 11 décembre 2015.

Une participation complémentaire de 693 000 € est prévue afin d'équilibrer les comptes pour la gestion par le CMAS de 4 résidences pour personnes âgées (193 logements).

La Ville maintiendra par ailleurs son **soutien aux associations** du secteur, dont l'objet ou les projets spécifiques présentent un intérêt local, à hauteur de 30 000 €.

Les crédits prévus en faveur des Maisons Petite Enfance seront destinés à :

- maintenir la qualité d'accueil des enfants par les dépenses nécessaires au quotidien (restauration collective, couches, lait infantile, analyses microbiennes).
- favoriser le développement de l'enfant et son bien-être par l'achat de matériels de puériculture et pédagogique.

S'agissant de l'accompagnement des **Aînés**, divers événements festifs seront organisés tout au long de l'année, en complément de la nouvelle offre d'activités des espaces intergénérationnels : repas de Printemps, thé dansant, Semaine Bleue et remise des colis de Noël.

Section d'investissement

Le programme annuel d'investissement fléché sur les **Maisons Petite Enfance** prévoit pour 2016 les opérations suivantes :

- le renouvellement matériel et mobilier courant (îlots de jeux, tapis de sol, transats, bac à jeux d'eau...);
- le remplacement de matériel ergonomique (assise de surveillance, chauffeuses, fauteuils adultes...) particulièrement sollicité dans ce type de structures ;
- La modernisation des bâtiments (création de placards, pose de rideaux, rénovation de locaux...).

La majorité des investissements concernant les équipements Maisons Petite Enfance sera proposée au financement de la C.A.F. de l'Aube, partenaire privilégié en faveur de la politique de l'enfance et de la jeunesse, venant diminuer la charge nette supportée par la Ville.

B3 - Cadre de vie, Développement durable

	PROJET BUDGET 2016				
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT		
FONCTIONNEMENT	7 738 780	379 900	-7 358 880		
DEVELOPPEMENT DURABLE	70 830	16 800	-54 030		
REGIE PROPRETE	383 200	2 000	-381 200		
ESPACES PAYSAGERS	287 820	47 000	-240 820		
ENERGIE	3 171 830	40 000	-3 131 830		
EAU POTABLE	15 000	270 100	255 100		
GESTION ANIMALE	102 240	4 000	-98 240		
PERSONNEL PERMANENT	3 707 860		-3 707 860		
INVESTISSEMENT	1 017 500	124 200	-893 300		
REGIE PROPRETE	93 000	0	-93 000		
ESPACES PAYSAGERS	674 000	64 200	-609 800		
ENERGIE	136 700		-136 700		
EAU POTABLE	107 800	60 000	-47 800		
GESTION ANIMALE	6 000		-6 000		

Contexte

En 2016, le groupe de travail constitué à cet effet poursuivra ses travaux sur la **gestion de** l'eau à la Ville (comparaison des différents modes de régie, aspects techniques financiers, gouvernance...) dans le but de proposer au Conseil municipal de l'été 2016 la solution préservant au mieux les intérêts des Troyens, consommateurs et contribuables.

La Ville poursuivra le renouvellement des **aires de jeux** sur tous les quartiers et l'aménagement de la coulée verte des Tauxelles en lisière du **futur éco-quartier**.

La réduction des pigeons sur la Ville, sources de nuisances et de dégradations sur le patrimoine historique notamment figurera également au nombre des priorités du secteur. Ses efforts porteront également sur la régulation de la population féline.

2016 verra également la poursuite des travaux du **Parc des Moulins** dans l'optique d'en faire un grand parc dédié à la Nature en cœur d'agglomération avec la suite des travaux de réhabilitation de la Maison des Maraichers, le projet de réhabilitation de la Maison bourgeoise en centre de ressources enfance-jeunesse et la de création d'une aire de jeux d'eau et de nouveaux espaces de détente sur le secteur Providence.

Objectifs pour 2016

Section de fonctionnement

Une partie du budget pour 2016 sera fléchée sur différentes études liées à la **protection des périmètres de captage**, cofinancées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Est par ailleurs prévue la poursuite de l'entretien et la **protection des forêts communales** situées sur le domaine de Servigny et Courgerennes, source de recettes à travers la vente de bois ainsi que la location du droit de chasse sur Servigny.

En matière de **développement durable**, 2016 marquera la fin du plan d'action de l'**Agenda 21** et la suite de la démarche à travers la définition des contours d'un Agenda 21 de deuxième génération, la finalisation du plan de paysage, avec l'achèvement de la seconde phase. La sensibilisation des Troyens se poursuivra en lien fort avec le tissu associatif avec une série d'événementiels : semaine du développement durable, fête de la nature, fête du Parc des Moulins, semaine de la mobilité.

Le budget de la **Propreté** concerne principalement les marchés de balayage et les prestations de désherbages des voiries et le cimetière municipal. Des crédits sont également affectés au marché d'insertion intervenant dans le cadre de l'ANRU et le marché de balayage manuel de l'hyper centre. Est également prévu l'achat des consommables, des pièces détachées et petits outillages pour la logistique du service.

Le budget des **Espaces paysagers** sera consacré principalement à l'entretien des parcs et jardins ainsi qu'à la valorisation du patrimoine arboré et des espaces verts. Sont par ailleurs prévus des crédits pour l'achat de matériels, de petits outillages pour la logistique du service, le chantier d'insertion intervenant (Parc des Moulins, éco-quartier).

Les crédits fléchés sur le secteur de l'Energie regroupent les dépenses de fluides et de maintenance des différents bâtiments municipaux. Ils intègrent les économies obtenues, de l'ordre de 7,0%, à travers le groupement de commande piloté par le SDEA auquel adhère la Ville depuis 2014. Ces économies seront néanmoins minorées par l'augmentation de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE) au 1^{er} janvier 2016 et la hausse de tarifs d'abonnements. Les recettes fléchées correspondent au remboursement de frais et charges d'occupants de bâtiments publics municipaux ou à la revente d'électricité photovoltaïque (Espace Sénardes).

Concernant la **Délégation de service public de l'eau potable**, sont fléchés en dépenses des crédits liés à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur le passage de la gestion de l'eau en Régie et en recettes l'engagement contractuel du délégataire.

Le budget consacré à la **Protection et à la gestion animale** concerne en dépenses et en recettes (stabilité des tarifs) le marché de prestation de service sur la fourrière animale, un travail sur sa mutualisation au Grand Troyes étant en cours. Des crédits sont également fléchés sur la gestion des différentes colonies d'animaux (pigeons, étourneaux et félins, suite au désengagement des associations locales) afin de limiter les nuisances occasionnées.

Pour mémoire, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.), instaurée en 2009 pour limiter l'affichage publicitaire, est fléchée sur les services généraux.

Section d'investissement

En 2016, la Collectivité poursuivra aux côtés de l'exploitant (Cofely) ses investissements sur les installations directement pilotées par le service Energie, qu'ils portent sur le programme pluriannuel (modernisation des matériels de chauffage: chaudières murales, raccordement des chaufferies au réseau de fibres informatiques de la Ville, mises en conformité,... suppression de cuves fioul, pose de poste de traitement d'eau anti-légionnelles, études: rénovation d'installation de distribution d'eau chaude, de chauffage...) ou sur les programmes spécifiques (Rénovation et mise en conformité du réseau de distribution d'eau chaude sanitaire de la piscine des Chartreux, inscrite en investissement sur le secteur « Sports et loisirs »).

Des crédits sont fléchés sur le service **Propreté** pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse, en remplacement d'un matériel vieillissant, coûteux en entretien.

Les investissements prévus sur le service des **Espaces paysagers** concernent à la fois l'acquisition de divers matériels, de jardinières, de plantations et de travaux de restructuration (destinées notamment à la suppression de végétaux à risque dans les cours d'écoles). Sont également programmés le réaménagement du square Herriot ainsi que la création ou le remplacement de 3 aires de jeux (Parcs des Marots, Ziélona-Gora, des 2 rives) visant à proposer des espaces ludiques modernisés dans tous les quartiers de la Ville.

Les crédits inscrits pour l'aménagement du Parc des Moulins seront consacrés à la fin des travaux de reconstruction de la Maison des Maraîchers (Ouverture au printemps 2017), avec notamment les opérations d'aménagements intérieurs et de finition par le chantier formation, encadré par l'AFPA et financé par la Région.

L'aménagement de la zone sud dite Providence, débuté en 2012, se poursuivra avec la finalisation de l'aménagement paysager du secteur destiné à nettoyer le site et à le reconfigurer pour le rendre plus accessible et plus attractif, avant la livraison, au printemps 2017 d'une nouvelle aire de jeux d'eau pour les enfants de nouveaux espaces de détente.

Dans la continuité des travaux de nettoyage de 2015, le chantier d'insertion et les entreprises missionnées par la Ville poursuivront le verdissement (prairies fleuries) et l'aménagement (mobilier urbain) du site du futur éco quartier (Partie du sud à l'angle de la rue du Général Gaston Billotte et de l'avenue Chomedey de Maisonneuve) pour permettre aux habitants de profiter de ces espaces de respiration en Ville.

Ces interventions sur le terrain préfigurent l'aménagement de l'éco quartier. En effet, l'année 2016 sera également consacrée à la réalisation d'études pré-opérationnelles et au dessin de la future coulée-verte avant le lancement de travaux d'aménagement en 2017 sur ce site.

Les crédits affectés à la **Préservation des ressources et périmètres de captage** permettront la réalisation de divers travaux d'aménagements et de sécurisation des sites du barrage de Courgerennes et de Servigny ainsi que la mise en œuvre des obligations découlant des arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des sources de Servigny (Essoyes) et des Fontaines (Jully Sur Sarce), dépense co-financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Dans la continuité de celles engagées depuis plusieurs années, les nouvelles actions en faveur de la **protection et de la gestion animale** portent sur l'implantation d'un 2^{ème} pigeonnier, construit en régie.

B4 - Labels, Relations internationales

	PROJET BUDGET 2016			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
FONCTIONNEMENT	247 160	63 000	-184 160	
POLITIQUE DES LABELS	70 750	9 000	-61 750	
PROMOTION DE LA VILLE	11 300	54 000	42 700	
PERSONNEL PERMANENT	165 110		-165 110	
INVESTISSEMENT	5 000	0	-5 000	
PROMOTION DE LA VILLE (Camping Municipal)	5 000	0	-5 000	

Contexte

La Ville de Troyes poursuivra en 2016 l'action qu'elle entreprend depuis de nombreuses années afin de faire connaître la Cité et renforcer son attractivité à l'extérieur de son territoire, notamment grâce à son label « Ville d'art et d'histoire » mais également par le renforcement des liens avec ses villes jumelles et associées.

Objectifs pour 2016

Section de fonctionnement

En terme de **politique des labels**, le suivi du label « Ville d'art et d'histoire » constitue la majeure partie des crédits de fonctionnement notamment pour le développement des ateliers pédagogiques, l'acquisition d'outils, d'ouvrages et de matériels à des fins éducatives et l'édition de documents d'aide à la visite.

Parallèlement, une étude de faisabilité relative au label « Patrimoine mondial de l'Humanité » (UNESCO), convention de 1972, sera lancée afin de poursuivre la politique de labellisation de la Ville.

Dans le domaine des **Relations internationales**, la Ville de Troyes accueille de nombreuses délégations étrangères tout au long de l'année. L'évènement phare de 2016 sera la concrétisation de la signature du serment de jumelage avec la ville de Brescia.

Une recette prévisionnelle de 54 000 € est inscrite au titre de la redevance du gestionnaire du camping municipal.

Section d'investissement

Le crédit figurant en investissement sera destiné à la maintenance des bâtiments du camping municipal, aucune autre intervention courante n'étant prévue sur le site au titre de cet exercice.

B5 - Voirie, Centre Technique Municipal, Sécurité et accessibilité dans les ERP, Hygiène et santé publique

	PF	ROJET BUDGET 201	16	
	DEPENSES RECETTES RESULTA			
FONCTIONNEMENT	4 005 260	274 000	-3 731 260	
REGIE VOIRIE	414 900	269 000	-145 900	
SIGNALISATION	1 129 800	2 000	-1 127 800	
REGULATION TRAFIC	37 700		-37 700	
SECURITE DANS LES ERP	8 200	3 000	-5 200	
HYGIENE ET SANTE	19 100		-19 100	
PERSONNEL PERMANENT	2 395 560		-2 395 560	
INVESTISSEMENT	2 675 200	327 000	-2 348 200	
VOIRIE SIGNALISATION	2 326 900	7 000	-2 319 900	
SECURITE DANS LES ERP	38 300	10 000	-28 300	
TRAVAUX D'OFFICE URGENCE	310 000	310 000	0	

Contexte

Outre les opérations programmées de restructuration et rénovation de voirie, une attention toute particulière est apportée en 2016 à la maintenance de l'espace public et de ses diverses composantes. Un effort tout particulier sera porté sur la modernisation du parc d'éclairage public, poursuivant l'objectif à terme de disposer d'un parc 100% LED, ainsi que sur la régulation du trafic qui se traduit par la mise en place de nouveaux capteurs notamment. A travers ces interventions, la Ville entend poursuivre son engagement en faveur du développement durable et de la maîtrise de ses coûts de fonctionnement courant.

Section de fonctionnement

Les dépenses de la **Régie Espaces publics** concernent la gestion et l'entretien de la voirie à travers l'achat des matériaux et fournitures nécessaires au fonctionnement des services (enrobés, bordures, béton, concassés,...), ainsi que la gestion des contrats de mobilier urbain et l'entretien du patrimoine de protection incendie et de fontainerie.

Les recettes de la Régie des Espaces Publics proviennent pour partie des redevances d'occupation du domaine public, ainsi que du mobilier urbain publicitaire et des contrats de viabilité hivernale.

En matière de **signalisation**, les crédits sont employés à la réfection de marquage routier. Sont également fléchées les dépenses liées aux illuminations de Noël entrainant des dépenses de maintenance, de location de matériels (nacelle...). Le service Système d'information géographique (SIG) Espaces publics Traitement des DT-DICT intervient également sur ce poste des dépenses, par des actions de détection de réseaux et de relevés topographiques, mais également le renseignement des Déclarations de projet de travaux (DT)/ Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Enfin, les parties incompressibles relèvent des dépenses liées à l'énergie.

Le poste le plus important du service Régulation du trafic est consacré à la maintenance préventive et curative des équipements de signalisation tricolore : remplacement de sources, changement de cartes électroniques, réfection de capteurs..., ainsi qu'aux contrats de maintenance annuels de matériels informatiques spécifiques.

Une partie de l'enveloppe liée à la **Sécurité accessibilité dans les ERP** sera destinée aux expertises dans le cadre des procédures de périls ordinaires et imminentes. Le reste est consacré aux demandes de subventions.

S'agissant du **Service communal hygiène et santé**, les crédits sont affectés aux marchés de dératisation, de lutte contre la légionnelle et de mesures sonores.

En 2016, le **programme de voirie** permettra notamment la réfection des rues et les aménagements suivants : rue Charles Gros, rue Martin Chambiges, rue Alfred Ployé, rue Fallot (entre Paix et Champagne), réfection de trottoir rue Poincaré et rue de la République, rue Victorien Sardou et rue Henri Garnier (rues mitoyennes avec la commune des Noës Près Troyes), rue du Clos Bersat ...

La réfection d'ouvrages d'art est également programmée et concerne la reprise de garde-corps du pont de la Tour et la maîtrise d'œuvre du pont Mitantier.

Le programme de remplacement des installations de voirie par la **Régie Voirie** se poursuit avec l'acquisition de potelets et corbeilles ainsi que la remise à niveau du parc de défense incendie. Il est également prévu l'achat d'un chargeur, et d'un mini tombereau pour l'entretien du cimetière.

Les crédits prévus en 2016 sur l'éclairage public permettront la poursuite et l'accélération du programme de modernisation du matériel, basé sur le recours généralisé aux technologies LED, dans le but d'équiper, à terme, l'ensemble du parc de la Ville, soit le remplacement de près de 6 600 points lumineux sur les 8 800 que compte la Collectivité. Outre l'intérêt environnemental, ces investissements permettront de réduire les charges de fonctionnement courant de la Ville à travers la réduction des coûts de maintenance (ex. durée de vie d'une ampoule estimée à 10 ans avec une garantie de 5 ans) et de consommations électriques (plus de 60%).

En matière de **signalisation tricolore**, une partie des crédits sera consacrée au remplacement des illuminations de Noël rue Emile Zola pour la campagne d'illuminations 2016. Est également envisagé l'achat de panneaux à LED pour renforcer la sécurité à proximité de certains sites (écoles, passages piétons).

Le remplacement des mobiliers de signalisation tricolore extérieurs au Bouchon est prévu en 2016 et concernera 21 carrefours, sur les 71 que comporte la Ville.

Il est envisagé également sur certaines zones du cœur du Bouchon, la pose de bornes escamotables pour répondre à la problématique de circulation en zone réglementée (zone piétonne, rencontre...). Les sites rue Pithou, proche Fnac, rues Moley et Champeaux ont ainsi été identifiés en priorité. La mise en place de bornes de stationnement minute dynamiques est une des solutions identifiées sur les sites de

Clemenceau, Audiffred et Jaurès pour répondre à la problématique du stationnement à proximité des commerces.

Dans le cadre de l'évolution du logiciel de supervision de vidéo protection, un partage d'images de certaines caméras en direction du Poste central de régulation est proposé. Ce partage permettra des actions en temps réel sur des problématiques de régulation de trafic, avec un contrôle visuel des actions menées.

S'agissant de la Sécurité accessibilité dans les ERP et des Risques majeurs, la Ville poursuivra l'acquisition d'équipements spécifiques permettant de faire face aux inondations par l'achat de barrage anti-inondations. Des crédits sont également prévus, dans la continuité de la mise en place des Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS), pour doter les établissements de mallettes d'urgence et pour les opérations de réapprovisionnement des mallettes existantes.

De même, sont fléchés des crédits pour l'acquisition de nouveaux défibrillateurs et la mise en place d'actions de maintenance du matériel existant au sein des établissements municipaux.

Un budget de 310 000 € est prévu dans le cadre de travaux d'office pour compte de tiers pour permettre l'engagement des travaux liés à des procédures de périls initiées par la Collectivité. En cas d'inaction des propriétaires concernés, la Ville est tenue, au titre du pouvoir de police générale du Maire en matière de sécurité, à se substituer à ces derniers. Les travaux sont alors réalisés par la Collectivité au frais des propriétaires défaillants. Trois sites font actuellement l'objet d'une procédure, justifiant le montant des crédits inscrits au Budget pour 2016.

B6 - Enseignement et Conseil Municipal Enfants

	PROJET BUDGET 2016			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
FONCTIONNEMENT	6 323 300	1 806 490	-4 516 810	
AFFAIRES SCOLAIRES	867 760	30 680	-837 080	
RESTAURATION SCOLAIRE	1 201 520	951 300	-250 220	
PERISCOLAIRE	1 049 850	824 510	-225 340	
PERSONNEL PERMANENT	3 204 170		-3 204 170	
INVESTISSEMENT	2 087 730	597 430	-1 490 300	
AFFAIRES SCOLAIRES	2 019 730	597 430	-1 422 300	
RESTAURATION SCOLAIRE	68 000		-68 000	

Contexte

L'année 2016 inscrit la Direction Enseignement - Conseil Municipal enfants dans la continuité des actions entreprises en réponse aux besoins et attentes des élèves, des parents et du corps enseignant, à la fois sur les 24 heures hebdomadaires de temps scolaire et sur le temps périscolaire.

Section de fonctionnement

Les propositions budgétaires pour 2016 tiennent compte de l'augmentation régulière depuis cinq ans des effectifs d'élèves avec un accueil de 4 635 élèves à la rentrée 2015/2016. Cette augmentation du budget de fonctionnement de l'ordre de 1,3% par rapport à la rentrée précédente concerne tous les postes de dépenses.

Dans ce cadre, les objectifs poursuivis seront les suivants :

867 760 € seront consacrés aux dépenses générales des affaires scolaires. Les dépenses de fonctionnement des écoles maternelles couvriront les fournitures des écoles et le personnel ATSEM, ainsi que leur remplacement en cas d'absence sur le temps scolaire. Pour les écoles élémentaires, le budget sera consacré aux dépenses de fournitures ainsi qu'aux activités et transports sur le temps scolaire. Cette enveloppe comprend également les dotations et subventions allouées aux écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat, à diverses associations poursuivant un but d'intérêt général ainsi que les dépenses obligatoires liées au Centre médico-scolaire.

Les dépenses liées au service facultatif de la **restauration scolaire** se situent à hauteur de **1 201 520** € et couvrent les achats des repas auprès du prestataire de service, le transport des rationnaires et la rémunération des personnes employées par la Ville dans le cadre de l'encadrement des enfants.

Un crédit de 1 049 850 € confirme les engagements de la Collectivité pour l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires (le Nouveau Village Educatif) et intègre notamment les dépenses d'animations périscolaires, les études surveillées (vacataires), les renforts de personnels en maternelle, les transports collectifs, les fournitures et jeux pédagogiques et les actions du secteur Conseil municipal enfants, ainsi que la reprise et l'élaboration par la Ville du dispositif spécifique CLAS (Contrat d'accompagnement à la Scolarité).

L'ensemble des dépenses du secteur est financé par des recettes estimées à 1806 490 € (familles et cofinancements : tels la CAF et Fonds de soutien au développement des activités périscolaires).

La section d'investissement s'élève à 2 087 730 € et confirme les engagements de la Collectivité pour entretenir et rénover régulièrement son patrimoine scolaire.

Dans ce cadre, seront programmés en 2016 :

- Des opérations spécifiques, à hauteur de 1 264 530 €: réfection des menuiseries et isolation de l'élémentaire Marcel Pagnol, poursuite des travaux de rénovation du groupe scolaire Charpak, réfection de menuiseries du groupe scolaire de Létin et finalisation du programme équipement numérique avec le déploiement des ENT (environnement numérique de travail) de quatre écoles élémentaires.
- Les programmes annuels de maintenance et de modernisation pour un montant de 702 000 €, seront affectés notamment à la rénovation des cours des écoles élémentaires Blossières, Chevalier et Tauxelles, la rénovation de la façade de l'élémentaire Jaurès, de quelques sanitaires, la réfection de sols de classes à l'élémentaire Blossières et le remplacement de rideaux.
- Les programmes annuels d'équipements en matériels et mobiliers d'un montant de 53 200 € seront consacrés à la dotation des écoles maternelles et élémentaires et 68 000 € à l'équipement des restaurants scolaires.

Les recettes sont estimées à **597 430** € correspondant aux subventions DDU 2014 pour l'opération d'équipement numérique et Politique de la Ville 2015.

B7 - Conseils de quartier, Proximité et Relations avec les habitants

	PF	PROJET BUDGET 2016		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
FONCTIONNEMENT	3 011 950	359 710	-2 652 240	
RELATIONS AVEC LES HABITANTS	17 180	37 000	19 820	
ESPACES INTER GENERATIONNELS	46 900	234 330	187 430	
DEMOGRAPHIE	6 620	15 270	8 650	
CIMETIERE	7 650	60 000	52 350	
ELECTIONS	1 850	13 110	11 260	
PERSONNEL PERMANENT	2 931 750		-2 931 750	
INVESTISSEMENT	513 580	134 950	-378 630	
RELATIONS AVEC LES HABITANTS	2 500		-2 500	
ESPACES INTER GENERATIONNELS	485 080	134 950	-350 130	
CIMETIERE	26 000		-26 000	

Contexte

La Ville met en œuvre une politique de proximité visant à accompagner le quotidien des familles grâce à des équipements et des services de proximité, à développer le lien avec les habitants, à être au plus près des sollicitations et des attentes des troyens et à favoriser, au quotidien le dialogue et la participation de chacun d'entre eux.

A cet effet, les Maisons de quartier proposent aux habitants une offre de services publics en cohérence avec cette volonté de proximité et constituent un véritable trait d'union entre le quartier et l'ensemble des services de la Collectivité.

Les espaces intergénérationnels, créés en septembre 2015 et répartis dans les 6 quartiers de la Ville, mettent en œuvre des programmes d'activités et d'animations à destination troyens (Familles - Aînés - Adultes - Jeunes) favorisant le lien social, le mieux-vivre ensemble et les échanges entre les générations. Depuis le 1^{er} septembre 2015, 830 adhérents, participent à une ou plusieurs activités parmi les 70 organisées, par semaine, au sein de 6 espaces intergénérationnels.

En complément, les secteurs Démographie, Cimetière, Elections répondent à des fonctions exercées au nom de l'Etat. L'exercice de ces missions traduit donc la volonté de satisfaire l'intérêt général tout en étant guidé par le souci constant d'améliorer le service rendu à l'usager.

Section de fonctionnement

Les objectifs poursuivis par le secteur seront les suivants :

- Enrichir les services de proximité dans les Maisons de Quartiers, au travers des prestations administratives et d'état civil : inscriptions scolaires, périscolaires, réception des dossiers de bourses aux étudiants, distribution de sacs de tri, rencontres des interlocuteurs associatifs et institutionnels.
- Développer la qualité de l'information délivrée aux usagers afin d'assurer une prestation équivalente dans l'ensemble des maisons de quartiers.
- Intensifier la veille régulière des équipes de proximité déployées dans les quartiers, afin de solutionner les dysfonctionnements et anticiper les problématiques.
- Mettre en œuvre des actions d'amélioration du cadre de vie des habitants.
- Soutenir les initiatives des habitants dans le cadre de la fête des voisins et les mobiliser à l'occasion de la journée citoyenne.
- Enrichir le programme d'activités des Espaces intergénérationnels en développant l'offre à destination de la jeunesse (12-17 ans) et les rencontres entre les générations en s'appuyant sur les équipes d'animateurs dont les compétences sont diverses et variées.
- Enfin, maintenir le soutien aux associations dont les actions présentent un intérêt local.

Par ailleurs, la Ville assurant les missions régaliennes d'état civil, les objectifs, concernant la **Démographie**, **le Cimetière et les Elections**, sont principalement les suivants :

- Continuer l'achat des livrets de familles et la tenue des registres d'état civil à des coûts maîtrisés.
- Poursuivre la prise en charge des obsèques des personnes décédées sans famille ni ressources.
- Prendre en charge les coûts de fonctionnement des travaux de reprise de concessions échues ou abandonnées.
- Proposer aux usagers, ventes et renouvellements de concessions.
- Assurer la réalisation des autres formalités administratives (pièces d'identité, attestations d'accueil...) en matière électorale.
- Mettre en œuvre la campagne annuelle de recensement de la population et le traitement des demandes de passeports biométriques.

Le volet annuel d'investissement comprendra :

 L'achat ou le renouvellement de matériel et mobilier pour le bon fonctionnement des Maisons de quartier et l'organisation des activités des Espaces intergénérationnels (matériel de détection des faux documents aux guichets des Mairies annexes, matériels pour les activités manuelles dans les espaces, maintenance, entretien et modernisation des maisons de quartiers et espaces intergénérationnels)

Concernant le cimetière, il s'agira de :

- Proposer aux nombreux Troyens demandeurs un emplacement en reprenant déjà 40 concessions sur les 250 concessions déclarées en état d'abandon en 2015.
- Assurer l'optimisation de l'espace en terrain commun et le respect de la dignité des défunts en installant de nouveaux équipements (caveaux implantés en surface).
- Une opération spécifique consistera à assurer la construction d'une salle polyvalente dans le quartier des Vassaules pour un montant 2016 prévu en AP/CP de 480 000 €. Les recettes attendues en 2016 sont de 133 970 € (DDU 2013, Région, Département et Grand Troyes).

B8 - Sports, Planification et maintenance du patrimoine bâti, NTIC

	PROJET BUDGET 2016		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	7 057 500	1 041 850	-6 015 650
PISCINES INSTALLATIONS SPORTIVES MANIFESTATIONS SPORTIVES MANIFESTATIONS AQUATIQUES ETUDES ET TRAVAUX BATIMENTS REGIE BATIMENTS PERSONNEL PERMANENT	116 900 129 600 860 000 7 400 543 000 141 000	642 300 214 500 167 550 17 500	525 400 84 900 -692 450 10 100 -543 000 -141 000
INVESTISSEMENT	4 804 500	938 010	-3 866 490
PISCINES INSTALLATIONS SPORTIVES ETUDES ET TRAVAUX BATIMENTS NTIC	414 000 1 681 000 2 649 500 60 000	69 640 784 370 84 000	-344 360 -896 630 -2 565 500 -60 000

Contexte

Sur le volet des sports et des loisirs, les enjeux en matière d'amélioration de l'accueil dans les équipements sportifs nécessitent de la Ville de Troyes la définition de choix stratégiques de modernisation et de mise aux normes de son patrimoine.

A ce titre, le programme proposé sur ce secteur est caractérisé par le lancement d'investissements structurants et par la réalisation d'opérations annuelles nécessaires à l'accueil des publics et à l'adaptation des établissements municipaux aux pratiques sportives.

S'agissant des animations et des manifestations sportives développées par la Ville cellesci ont pour vocation de renforcer son dynamisme et son rayonnement, tout en garantissant à son territoire un impact indispensable à la vie économique locale.

Concernant la planification et la maintenance du patrimoine bâti, la présentation du budget s'inscrit dans une vision à plus long terme qui passe par la formalisation d'un programme pluriannuel d'investissement en cours d'élaboration. La finalisation de ce programme repose sur une connaissance plus fine du patrimoine communal et de ses affectations.

Il est en outre indissociable du programme de cessions - acquisitions et de l'effort de regroupement des services, de partage et mutualisation de locaux. Le regroupement courant 2015 de l'ensemble des directions du Pôle Famille et Proximité au sein du bâtiment Audiffred illustre cette volonté. La construction de nouveaux locaux sur le Centre Technique Municipal vise à réunir sur un même site l'ensemble de la Direction du patrimoine bâti née de la fusion de deux directions illustrant par ailleurs la volonté de resserrement de l'encadrement.

Les travaux envisagés sont globalement de 3 ordres : les travaux d'embellissement (principalement de peinture, installations sanitaires et rénovation des sols) pour la plus grande satisfaction des utilisateurs, les travaux de mise en sécurité et mise en conformité imposés par la réglementation et le vieillissement des installations techniques notamment et enfin, les travaux sur le clos et le couvert qui sont l'occasion d'améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux.

Section de fonctionnement

Concernant le secteur **Piscines**, **installations sportives**, **manifestations sportives et aquatiques**, une enveloppe totale de 246 500 € (116 900 € + 129 600 €) est dédiée aux charges directes d'exploitation des piscines et des installations sportives.

Un budget de **860 000** € est consacré à l'organisation des manifestations sportives, dont 580 000 € destinés aux subventions à destination du secteur associatif.

Corrélativement à la dissolution de l'Office des sports et des loisirs de l'agglomération troyens, la Ville de Troyes a repris les opérations telles que « la Nuit du Sport » ou « Le Passeport Loisirs » pour un budget estimé à 110 000 €.

7 400 € sont dédiés aux animations aquatiques des piscines municipales, de plus en plus fréquentées par les publics familiaux.

Les recettes attendues pour 2016 sont estimées à 1 041 850 €, composées notamment des droits d'inscription aux différentes activités, des redevances pour occupation des installations sportives et des partenariats publics et privés.

Les crédits nécessaires à l'entretien courant et à la maintenance des bâtiments par le **Patrimoine bâti**, qu'ils soient réalisés en régie ou externalisés, sont fonction des remises en concurrence périodiques des marchés publics. Avec un niveau de crédits alloués comparable à l'exercice écoulé, la Collectivité démontre sa volonté de conserver son patrimoine dans un état correct, tout en poursuivant la mise en place d'une planification des interventions.

Au titre des **opérations spécifiques** du secteur **Sports et Loisirs**, budgétées à hauteur de $1.730\,000\,$ €, on peut retenir la restructuration de la piste d'athlétisme du complexe Henri Terré ($1.190\,000\,$ €), la suite de la modernisation de la piscine des Chartreux avec la reprise du réseau d'eau chaude et le remplacement du mur mobile ($380\,000\,$ €), la réhabilitation partielle des installations électriques de la Salle Omnisports ($110\,000\,$ €) et le lancement de la couverture des terrains de tennis acquis rue Burgard ($50\,000\,$ €) pour des travaux prévus en 2107.

S'agissant du **programme annuel** du secteur **Sports et Loisirs**, sont inscrites pour un total de 315 000 €, entre autres, la réhabilitation des structures artificielles d'escalade de la salle Hermant et du COSEC des Sénardes, la modernisation des parties communes du COSEC 1, des opérations de maintenance à la piscine des Chartreux. Pour compléter ce programme, un crédit de 50 000 € est destiné à l'acquisition de matériels techniques et sportifs nécessaires à l'entretien des installations.

Au titre des opérations spécifiques du Patrimoine bâti, inscrites pour 1 350 000 €, sont programmées, la construction d'un nouveau bâtiment de bureaux au Centre Technique Municipal (850 000 €) et la continuité du programme de mise en sécurité et de mise en conformité au sein des Halles de l'Hôtel de Ville, avec la création d'un poste central de sécurité notamment pour un total de 485 000 €.

S'agissant des **programmes annuels** du **Patrimoine bâti**, l'effort consenti sur la modernisation du clos et du couvert des bâtiments scolaires se poursuivra avec la maintenance et les travaux de mise en sécurité sur les équipements sportifs (313 000 €) et sur les bâtiments administratifs (364 900 €). Des remplacements de châssis et de l'isolation en comble dans divers établissements scolaires sont également prévus (402 700 €) s'inscrivant dans une démarche d'amélioration thermique, et ce afin de faire baisser les charges de fonctionnement en matière d'énergie. La même logique s'applique à l'ensemble du parc de bâtiments de la Collectivité, et notamment des interventions sur le clos et le couvert sur les établissements du secteur de la petite enfance (73 000 €), du patrimoine culturel (86 400 €), des édifices classés ou encore de la maison des associations (40 000 €). **60 000** € sur les NTIC complètent ces programmes pour des aménagements numériques (applications mobiles et wifi) ou des équipements.

B9 - Requalifications des espaces publics et déplacements urbains

	PROJET BUDGET 2016		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	96 540	0	-96 540
PERSONNEL PERMANENT	96 540		-96 540
INVESTISSEMENT	2 892 000	314 440	-2 577 560
MAINTENANCE ESPACES PUBLICS REQUALIFICATION	22 000 2 870 000	314 440	-22 000 -2 555 560

Contexte

En accompagnement des actions menées en matière d'urbanisme et de voirie, le secteur Requalification des Espaces Publics est engagé dans la mutation urbaine de Troyes avec la poursuite des réflexions sur l'aménagement du parvis de la Cathédrale, sur l'aménagement des abords de la Bourse du travail, l'aménagement du jardin de l'Hôtel Juvénal des Ursins et de la rue des Bas Trévois.

Section d'investissement

Une partie des crédits du secteur sera consacrée à la maintenance des espaces requalifiés au travers notamment du remplacement de dalles de trottoirs.

Concernant les **Travaux de requalification**, le budget de l'année 2016 portera sur les opérations suivantes :

- L'aménagement du Parvis de la Cathédrale qui a vocation à conforter les usages quotidiens d'un parvis, lieu de rendez-vous et de contemplation du monument, et à créer un lien fort entre les éléments du futur pôle muséal et les espaces publics adjacents. En 2016, un crédit de 700 000 € est prévu en vue de la réalisation d'une première partie de travaux.
- La réhabilitation des abords de la Bourse du travail avec la création d'un jardin à l'arrière du bâtiment et la requalification des voies adjacentes (rues de la Vicomté, Bonneterie, Ragueneau pour partie). Un crédit de 500 000 € est prévu en 2016 pour la réalisation d'une première partie de travaux.
- L'aménagement du jardin de l'Hôtel Juvénal des Ursins. Un crédit de 670 000 €
 est prévu en 2016 pour la réalisation des travaux.
- La requalification de la rue des Bas Trévois et reconstruction du Pont de Paresse entre le boulevard du 14 juillet et le boulevard Jules Guesde en vue d'un meilleur partage des espaces et d'un meilleur confort d'usage. Un crédit de 1 000 000 € est prévu en 2016 pour la réalisation des travaux de requalification de la rue et de reconstruction du pont.

B10 - Urbanisme, Secteur sauvegardé et Rénovation urbaine

	PR	PROJET BUDGET 2016		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
FONCTIONNEMENT	2 324 130	1 251 230	-1 072 900	
POLE URBANISME ET PATRIMOINE	44 500		-44 500	
GESTION DES SOLS	6 500		-6 500	
SECTEUR SAUVEGARDE	739 600	98 000	-641 600	
ACTION FONCIERE ET PATRIMOINE	693 210	1 153 230	460 020	
PERSONNEL PERMANENT	840 320		-840 320	
INVESTISSEMENT	1 483 910	197 750	-1 286 160	
RENOVATION URBAINE	218 000	88 750	-129 250	
SECTEUR SUAVEGARDE	445 640	104 000	-341 640	
ACTION FONCIERE ET PATRIMOINE	820 270	5 000	-815 270	

Contexte

D'ici à la fin 2016, la Ville aura revu l'ensemble de ses documents d'urbanisme après avoir mené la révision-extensions du secteur sauvegardé, la transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), la modification du PLU, dans le but garantir un développement équilibré et harmonieux du territoire.

L'opération de restauration immobilière (ORI) entre dans une phase active avec la notification des premiers arrêtés de cessibilité et le premiers recyclage de bâtiments acquis à l'amiable par la Collectivité avant leur revente à des investisseurs.

Est également programmée la définition du programme de rénovation urbaine du quartier Jules Guesde retenu au titre du NPNRU. L'opération isolée « Planche Clément » soutenue par l'ANRU se poursuit, après les travaux de démolition par Troyes Habitat. L'OPAH en cours fera l'objet d'un bilan en lien avec la nouvelle Région.

La définition du projet de requalification des espaces publics sera une étape indispensable pour attirer les investisseurs privés sur le Bouchon de Champagne. Enfin, le lancement opérationnel de l'Eco-quartier illustre la volonté de la Collectivité d'attirer de nouvelles familles sur Troyes dans le cadre d'un projet ambitieux avec une mise en vente progressive des différents lots du permis d'aménagement en cours de finalisation.

Section de fonctionnement

En 2016, la **Direction de l'urbanisme** poursuit ses missions dans les domaines de l'expertise sur le tissu urbain, de la planification urbaine ainsi que la mise en œuvre de programmes de rénovation urbaine.

Ainsi, l'expertise urbaine se traduit par la reconduction de la mission d'architecte conseils dans le secteur sauvegardé et le reste du territoire, au service de l'instruction des dossiers d'Autorisation du Droit des Sols (ADS). Il s'agit également des missions d'assistant maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) RU, les Opérations des Restauration Immobilière (ORI) uniquement dans le bouchon de Champagne et enfin d'expertises sur le pan de bois (chromatologie et dendrochronologie).

Pour le **Secteur Sauvegard**é et afin de poursuivre les réhabilitations de qualité, la Ville reconduit les subventions pour la restauration immobilière.

En matière d'**Action foncière**, les crédits consacrés à la gestion locative et patrimoniale devraient être constants en dépense ; les recettes générées par cette activité suivront la même tendance grâce à une revalorisation des loyers des logements loués en cours d'année.

Dans le domaine Urbanisme programme de rénovation urbaine et opérations spécifiques, la révision des documents d'urbanisme (planification urbaine) se poursuit avec l'achèvement des études visant à étendre le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), ainsi que la révision de la Zone de Protection du patrimoine Architectural Urbain et paysager (ZPPAUP), dont le projet doit être arrêté en milieu d'année.

Les programmes de rénovation urbaine portent sur le Programme National des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du Bouchon avec les subventions OPAH RU ainsi que l'avance au budget annexe pour l'acquisition et les premières interventions sur le bâti. Les opérations Planche Clément dans le Bouchon de Champagne (local de proximité, étude...) et la nouvelle opération ANRU sur Jules Guesde seront les prochains dossiers opérationnels en préparation. Enfin, l'éco-quartier des Tauxelles nécessite encore la préparation du permis d'aménager (études techniques) pour bâtir un quartier attractif et labellisé, axé sur le développement durable.

Concernant l'Action foncière et le Patrimoine, la Collectivité poursuit une démarche de modernisation des logements loués avec comme axe fort l'amélioration thermique (changements de fenêtres pour 165 000 €). Par ailleurs, un programme assez conséquent de déconstructions sera entrepris tant dans les bâtiments scolaires (préfabriqués vétustes) que dans la réserve foncière du futur éco quartier (total de 87 270 €). Par ailleurs, le local communal existant au sein du quartier de la Planche Clément sera réhabilité à hauteur de 148 000 € sur l'exercice 2016. Enfin, alors que les acquisitions foncières devraient s'élever à 292 000 €, le programme de cessions quant à lui pourrait approcher les 2,2 millions d'euros en fonction des offres qui seront reçues et des ventes qui seront conclues.

B11 - Jeunesse

	PROJET BUDGET 2016		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	2 331 260	634 440	-1 696 820
PREVENTION	473 860	2 000	-471 860
ACCUEILS DE LOISIRS	729 520	461 240	-268 280
JEUNESSE	84 240		-84 240
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	17 270	171 200	153 930
PERSONNEL PERMANENT	1 026 370		-1 026 370
INVESTISSEMENT	349 700	109 960	-239 740
ACCUEILS DE LOISIRS	344 000	105 400	-238 600
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	5 700	4 560	-1 140

Contexte

En termes de **Prévention**, la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance signée en 2013, déclinée selon 3 axes (Prévention primaire-parentalitécitoyenneté, Prévention situationnelle et Sanction-réparation-aide aux victimes) s'appuie depuis 2015 sur le plan d'action défini par le groupe de travail. Parmi les actions mises en place notamment autour du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles conduisant à la première convocation, peuvent être cités la mesure de responsabilisation et le premier accueil d'élèves, la sensibilisation des agents de proximité de la Ville aux violences conjugales... La Ville soutient également les actions de prévention spécialisée, au côté du Conseil Départemental, de 2 associations (AASEA-AJD) qui interviennent sur les quartiers troyens auprès des jeunes de 11 à 21 ans.

Qu'ils soient péri ou extra-scolaires, les **Accueils de loisirs** de la Ville concourent au bienêtre, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants. Ils constituent à la fois une réponse aux besoins d'accueil pour les familles d'actifs et une offre éducative permettant aux enfants de grandir et se construire dans un cadre sécurisé et sécurisant, dans le respect des règles de vie collective, de vivre des expériences enrichissantes en découvrant de multiples activités, de gagner en autonomie. Comme rappelé dans le PAM 2015-2020, l'accueil de loisirs est un lieu où les diverses animations mettent en pratique la liberté d'expression, le droit au respect, l'incitation au dialogue, le principe de laïcité, le respect des règles collectives et l'application d'un incontournable devoir d'éducation dans un contexte ludique.

Les équipes de direction et d'animateurs se mobilisent pour maintenir l'attractivité de ces entités éducatives en proposant des activités adaptées au développement des enfants accueillis et en prenant appui sur les ressources culturelles, architecturales et naturelles de la cité, afin de contribuer aussi à la valorisation du territoire de vie des enfants.

Les quartiers, Marots, Vassaules, Point du Jour, Jules Guesde et Sénardes sont dotés d'accueils de loisirs municipaux. Le quartier des Chartreux bénéficie quant à lui d'une offre associative (ALCT) subventionnée par la Ville.

Le **Foyer jeunes travailleurs** accueille quant à lui avec ses 39 chambres des jeunes de 18 à 30 ans en situation de mobilité professionnelle et en demande de logement temporaire (salariés, apprentis, étudiants boursiers, stagiaires de la formation professionnelle...). En 2015, ce sont ainsi environ 80 jeunes qui ont été accueillis pour près de 11 000 nuitées.

Section de fonctionnement

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), signée en 2013, a décliné un programme de travail sur 3 ans, traduisant la volonté de ces différents partenaires d'agir pour améliorer la sécurité des habitants par la prévention de la délinquance. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), a joué le rôle d'instance de coordination chargée de mettre en œuvre les actions.

En 2016, le renouvellement de la STSPD, en lien avec les acteurs du territoire, doit permettre de réaffirmer ses objectifs, définir les actions de prévention de la délinquance à décliner au niveau local, le calendrier, et le dispositif d'évaluation.

Sur chacun des 9 accueils de loisirs, un projet pédagogique est développé et propose une palette d'activités ludiques, variées et adaptées à l'âge des enfants accueillis, visant à les rendre acteurs de leurs loisirs, que ce soit lors des mercredis après-midi ou durant les vacances scolaires.

Le Foyer Jeunes Travailleurs accompagnera le parcours résidentiel des occupants, en recherche d'hébergements de courtes périodes, en facilitant leur accès à l'autonomie et favorisant leur socialisation par différentes actions qu'elles soient collectives ou individuelles. A noter que le résultat positif figurant dans le tableau (153 930 €) n'intègre pas le coût des loyers payés par la Ville auprès du propriétaire du site (Troyes Habitat), fléchés sur le secteur Urbanisme, Secteur sauvegardé, Rénovation urbaine, ni les charges de personnel liées à l'administration du foyer.

Enfin la Ville maintient son soutien aux associations du secteur dont l'objet ou les projets spécifiques présente un intérêt local.

Les investissements pour 2016 comprendront en premier lieu des programmes annuels notamment :

- Des crédits d'acquisition pour 1 700 € de matériel et mobilier pour le Foyer Jeunes
 Travailleurs (Micro-ondes, frigo, sèche-linge...).
- Des crédits de travaux de maintenance et de modernisation destinés à des travaux de peinture au sein des AL Dumont et Vassaules, pour un montant total de 44 000 €.
- La majorité des investissements concernant les équipements des accueils de loisirs sera proposée au financement de la C.A.F. de l'Aube qui constitue un partenaire privilégié en faveur de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Les recettes sont estimées à 14 670 €.

Une **opération spécifique**, d'un montant de 300 000 €, est par ailleurs programmée consistant en la **réhabilitation de la Maison Bourgeoise** (Parc des Moulins) en centre de ressources enfance et jeunesse visant à constituer un accueil de loisirs pour les plus de 6 ans.

Cette nouvelle structure constituera également un relais pour les structures de proximité et permettra :

- L'optimisation des ressources et des moyens.
- La mise en œuvre d'activités autour de l'environnement notamment, durant le temps scolaire, péri et extra-scolaire.
- La sensibilisation de tous les Troyens à la nécessaire préservation des ressources.

Les recettes attendues en 2016 pour cette opération sont de 90 730 €.

B12 - Emploi, Commerce, Stationnement

	PR	PROJET BUDGET 2016			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT		
FONCTIONNEMENT	1 695 050	1 103 100	-591 950		
EMPLOIS INSERTION	391 040	202 280	-188 760		
COMMERCE - ARTISANAT	178 500	390 820	212 320		
GESTION DES HALLES	243 820	338 000	94 180		
FOIRE DE MARS	327 880	172 000	-155 880		
PERSONNEL PERMANENT	553 810		-553 810		
INVESTISSEMENT	1 123 000 508 000 -615 0				
COMMERCE-ARTISANAT	10 000	4 000	-6 000		
GESTION DES HALLES	13 000	4 000	-9 000		
STATIONNEMENT	1 100 000	500 000	-600 000		

Contexte

L'action de la Ville s'inscrit dans une politique d'accompagnement des acteurs économiques locaux, et notamment des commerçants, visant d'une part à faciliter le quotidien et d'autre part à créer les conditions favorables au développement de l'activité du pôle commercial de cœur de ville.

La Collectivité impulse et coordonne cette démarche qui doit se définir en concertation avec les commerçants et les associations qui les représentent ainsi qu'en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

Il s'agit d'engager des actions cohérentes qui s'imprègnent des évolutions des pratiques commerciales et des comportements d'achats, des attentes et besoins tant de la clientèle que des commerçants.

Les animations initiées par la Ville et les commerçants, les campagnes de communication, la réflexion autour du « nouveau commerce », le déploiement d'outils métiers, la politique de stationnement, la prospection de nouvelles enseignes et le développement d'une stratégie de marketing territorial, ont pour objectif de valoriser l'attractivité du cœur de ville et d'en fidéliser la fréquentation (commerciale, touristique, culturelle...).

Section de fonctionnement

Face à la crise économique et ses répercussions sur l'**Emploi et l'insertion**, la Ville poursuit la politique engagée en faveur de l'insertion professionnelle en lien notamment avec les bailleurs et l'Association Intermédiaire Boutique Boulot.

La Collectivité renforce également son action au service du développement et de l'animation commerciale à travers la démarche marketing engagée ces dernières années, sous la signature « Ensemble pour faire battre le cœur de ville », se concrétisant par l'accueil et l'accompagnement des commerçants dans leur activité, la mise en place d'animations ou d'outils de communication institutionnelle destinés à renforcer l'attractivité du pôle commercial ou encore le soutien aux créations d'associations de commerçants. Les recettes concernent les redevances d'occupation du domaine public à titre commercial et les recettes des sanisettes.

S'agissant de la gestion des Halles, l'année 2016 verra la poursuite les travaux de modernisation et de dynamisation du site. Les charges de fonctionnement concernent essentiellement l'entretien, la maintenance, les dépenses d'énergie et des travaux d'amélioration afin de garantir l'accueil des occupants, des utilisateurs et des clients. Le soutien financier à l'Association d'Animation et de Promotion du Marché des Halles est reconduit (fonctionnement général et organisation d'actions de communication spécifiques). Les recettes sont composées des loyers et des charges récupérables.

L'année 2016 est l'occasion de fêter le 50ème anniversaire de la Foire de Mars, et à ce titre, la Ville a décidé d'accompagner cet événement dont le rayonnement dépasse le Département. Les dépenses concernent les modalités d'accueil des industriels forains (173 métiers) et du public sur le site Delestraint ainsi que celles liées à la mise à disposition des sites pour l'implantation des métiers et caravanes. La charge nette de la Ville est limitée en 2016 par la nouvelle augmentation des tarifs d'occupation et des forfaits électriques.

Outre les programmes annuels et les opérations spécifiques à intervenir sur le bâtiment des Halles, les investissements sur le secteur du commerce et de l'artisanat, comprennent à la fois les travaux de modernisation des marchés extérieurs (6 000 €) et ceux liés aux portes automatiques du bâtiment des Halles.

Enfin, un crédit de 1 100 000 € est prévu en 2016 dans le cadre du projet d'aménagement d'un nouveau parking à proximité du Centre hospitalier de Troyes (CHT), sur un terrain actuellement propriété du Conseil départemental de l'Aube (situé à l'ange de la rue Bernard Burgard et de l'avenue des Lombards) et du réaménagement du parking public existant.

En effet, le CHT génère des flux de circulation importants dans un quartier marqué par sa densité urbaine. Les deux zones de stationnement dans l'enceinte de l'hôpital, regroupant 342 places réservées au personnel, et celles disponibles aux abords du CHT (plus de 1 000) ne suffisent plus. Les usagers sont donc confrontés à des difficultés récurrentes de stationnement, notamment sur la rue de la Marne et l'avenue des Lombards, situées à proximité immédiate de l'hôpital.

En réponse, la Collectivité prévoit de renforcer l'offre existante de stationnement autorisé et de lutter contre le stationnement abusif faisant obstacle à la libre circulation des piétons. Le coût de ces travaux, acquisition foncière incluse, est estimé à 1 500 000 TTC, dont 1 100 000 € inscrits sur 2016, le solde étant prévu en 2017.

En complément de ces travaux, le Grand Troyes étudie la possibilité d'aménager un rond-point sur la rue des Lombards, destiné à fluidifier le trafic et sécuriser par la même occasion les accès au CHT, plus particulièrement aux Urgences, depuis cet axe passant.

B13 - Finances, Audit et commande publique, Sécurité Urbaine, Services Généraux

	PF	ROJET BUDGET 201	16
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	14 986 900	67 732 370	52 745 470
FINANCES	644 920	1 220 700	575 780
AFFAIRES JURIDIQUES	283 670	75 000	-208 670
CENTRE DE RESSOURCES D'INFORMATION	74 670	40	-74 630
RESSOURCES HUMAINES ET ELUS	1 456 920	40 000	-1 416 920
SYSTEMES D'INFORMATION - ARCHIVES	503 960	1 000	-502 960
ADMINISTRATION GENERALE	1 341 600	0	-1 341 600
LOGISTIQUE	420 850	2 700	-418 150
FETES ET CEREMONIES	4 000	85 700	81 700
COMMUNICATION - PROTOCOLE	293 080	200	-292 880
POLICE MUNICIPALE	194 920	12 600	-182 320
PERSONNEL PERMANENT	9 768 310	60 550	-9 707 760
PRODUITS GLOBALISES		66 233 880	66 233 880

INVESTISSEMENT	877 400	14 633 300	13 755 900
SYSTEMES D'INFORMATION - ARCHIVES	409 800		-409 800
COMMUNICATION - PROTOCOLE	3 000		-3 000
ADMINISTRATION GENERALE	9 000		-9 000
FETES ET CEREMONIES	15 000	3 600	-11 400
LOGISTIQUE	205 800	7 000	-198 800
POLICE MUNICIPALE	61 800		-61 800
ETUDES	173 000	22 700	-150 300
PRODUITS GLOBALISES		14 600 000	14 600 000

Contexte

Les services dits « généraux » ont un rôle de support, d'expertise par rapport aux services opérationnels. Ils peuvent également avoir un rôle de cadrage et de contrôle de l'activité.

Le contexte socio-économique actuel a favorisé la volonté de rationaliser les dépenses tout en permettant à la Collectivité de continuer à fonctionner au service des habitants et des territoires.

Section de fonctionnement

Le budget du service **Finances** correspond essentiellement au financement de frais généraux des services (cotisations, frais de recouvrement, pertes sur créances irrécouvrables...) ainsi qu'aux dépenses liées à certaines conventions de services partagés passées avec le Grand Troyes. Les recettes attendues comprennent la part transversale du Contrat Enfance Jeunesse versée par la C.A.F. ainsi que les remboursements du Grand Troyes relatifs aux conventions de service partagé.

Les crédits fléchés sur les Affaires juridiques permettront au secteur d'assurer sa mission de contrôle préalable des actes et des procédures, le conseil aux services et aux élus, la gestion des assurances souscrites par la Ville, la conduite d'une politique active de commande publique ainsi que le développement de l'inspection et du contrôle interne.

Le Centre de Ressources et d'Information (Documentation) vise à proposer une documentation technique adaptée aux services en lien avec le Grand Troyes.

Les crédits fléchés sur le Ressources humaines et élus seront notamment destinés à la prise en charge efficace de la carrière des agents et à proposer une médecine de prévention ainsi que des formations adaptées aux agents et aux élus du Conseil municipal.

Le budget des **Systèmes d'information et archives** permet d'assurer les moyens de communication de la Collectivité et la maintenance de matériels et logiciels en maîtrisant les coûts.

Les crédits affectés au secteur de l'Administration générale seront consacrés à optimiser l'entretien des locaux (confié pour l'essentiel, par marchés publics, à des entreprises spécialisées), à favoriser une utilisation plus responsable et raisonnable des moyens d'affranchissement et à poursuivre la montée en puissance de la collaboration entre les communes du Grand Troyes et le service Reprographie.

Le budget du service **Logistique** est destiné à garantir l'entretien et la réparation des véhicules municipaux ainsi que les achats de carburants, dans le souci constant de l'optimisation des dépenses correspondantes.

Le secteur des Fêtes et Cérémonies gère pour sa part les demandes de locaux et de matériels d'organismes publics et/ou privés et des particuliers, celui de la Communication et du Protocole ayant pour mission en 2016 de rationaliser les dépenses de fonctionnement en poursuivant les représentations, les commémorations mémorielles notamment ainsi que la diffusion des diverses publications (Press'Troyes...).

Le budget 2016 consacré à la **Police municipale** doit lui permettre de renforcer un partenariat efficace avec l'ensemble des acteurs de prévention de la délinquance, d'accroître la mobilisation sur la voie publique particulièrement dans les quartiers, sous forme d'îlotage, d'un effectif de 64 agents dont 32 policiers municipaux, d'optimiser la maintenance du système de vidéo protection des 44 caméras ou encore sanctionner les usagers fraudeurs dans le domaine du stationnement payant et enrayer les stationnements gênants ou abusifs par la multiplication du nombre de mises en fourrière.

Les **Produits globalisés** comprennent notamment les produits fiscaux et les dotations de l'Etat, soit :

-	Le produit des contributions directes :	29 079 750 €
-	Les dotations de compensation et de solidarité (Grand Troyes) :	10 777 580 €
-	La dotation globale de fonctionnement y compris la DSU :	21 508 150 €
-	Diverses dotations et attributions de compensation (Etat)	2 492 100 €
-	La taxe sur l'électricité :	1 130 000 €
-	La dotation de compensation sur les spectacles :	136 900 €
-	La taxe additionnelle aux droits de mutation	1 200 000 €
-	La taxe locale sur la publicité extérieure :	170 000 €

Les services exerçant une mission de soutien juridique administratif et logistique aux services municipaux, les objectifs poursuivis, **par secteur**, seront principalement les suivants :

Pour les Systèmes d'information, il s'agira de poursuivre le programme annuel pour le renouvellement des postes de travail, des serveurs et des équipements téléphoniques, améliorer les moyens informatiques des services notamment en dotant le bureau d'études de licences Autocad mais également continuer le déploiement du réseau fibre optique.

Les crédits fléchés sur les **Matériels et le mobilier** ont vocation à optimiser l'acquisition de matériels et mobiliers nécessaires, soit à l'équipement des services généraux ou au remplacement de moyens déjà existants mais vétustes, soit à l'achat de drapeaux et petit matériel de cuisine par le Protocole. Ils permettront également de sécuriser, moderniser et faciliter la manutention des équipements comme en remplaçant les stands « méfran » par du matériel plus pratique et sollicitant peu de moyens humains pour ses montages et démontages.

Le budget consacré aux Moyens généraux sera destiné au renouvellement des véhicules devenus obsolètes (ex.: Châssis cabine avec benne, fourgon) avec une attention particulière dans la proportion de choix de véhicules à énergie « propre ». Sont également prévus des crédits pour les grosses réparations du parc automobile et la sécurisation des interventions du personnel (acquisition d'une ligne de vie pour les équipes d'intervention).

Enfin les crédits affectés à la **Police municipale** seront fléchés sur la sécurité des agents et l'efficacité de leurs interventions par l'achat de bâtons télescopiques et de radios numériques géo localisées, le renouvellement d'une partie des caméras digitales par des caméras numériques (15) pour le meilleur report possible d'images, notamment vers le Commissariat de Police Nationale, dans le cadre de la convention de coordination sur les polices entre la Ville et l'Etat. Un crédit sera enfin réservé au renforcement du maillage de la vidéo protection avec 9 nouvelles caméras.

DETAIL DES BUDGETS ANNEXES

B14 - Budgets Annexes

CTATIONNEMENT DAVANT	PR	PROJET BUDGET 2016		
STATIONNEMENT PAYANT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
FONCTIONNEMENT	2 934 430	3 321 680	387 250	
Charges courantes	587 420		-587 420	
Charges de personnel	335 110		-335 110	
Rémunération du délégataire	1 815 950		-1 815 950	
Intérêts des emprunts	195 950		-195 950	
Recettes droits de stationnement		3 321 680	3 321 680	
INVESTISSEMENT	684 800	297 550	-387 250	
Travaux et matériels	336 140		-336 140	
Opérations relatives aux emprunts	340 660	286 130	-54 530	
Dépôts et cautionnements	8 000	8 000	0	
FCTVA		3 420	3 420	

Le stationnement payant, individualisé sous forme de budget annexe depuis 2003, donne à la Ville les moyens de gérer le plus efficacement possible l'aménagement de la Cité et les déplacements urbains. La délégation de service public actuelle est confiée à Troyes Parc Auto sous la forme d'une régie intéressée pour 8 ans (de juillet 2013 à juin 2021). Ce Budget équilibré présente une charge nette de - 387 250 € en fonctionnement et + 387 250 € en investissement.

En fonctionnement, les recettes prévisionnelles sont attendues à hauteur de 3 321 680 €, constituées essentiellement de la perception des droits des usagers des différents parcs ou du stationnement sur voirie. Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 2 934 430 €, constituées des charges de personnel pour 335 110 € (Rémunération des ASVP), des charges courantes pour 587 420 €. La rémunération du délégataire s'élèverait à 1 815 950 €, comprenant la partie fixe pour 925 520 € et la partie variable (25% des recettes de fonctionnement) estimée à 890 430 €. Les intérêts des emprunts sont affichés à 195 950 €. L'excédent de fonctionnement de 387 250 € contribuera au financement de la section d'investissement.

En investissement, outre ceux pour la dette en capital, les crédits fléchés pour 336 140 € visent à réduire le phénomène de saturation observé dans certains secteurs, par un niveau de services en constante évolution, favorisant le stationnement proche des commerces où les achats sont rapides (bornes minutes) ou encore les moyens modernes d'échanges (Paiement sur mobile). Pour rappel, 2015 était la dernière année de perception de la Participation pour Non Réalisation d'Aires de Stationnement (P.N.R.A.S.).

DATRIMOINE INDUSTRIE	PF	PROJET BUDGET 2016				
PATRIMOINE INDUSTRIEL	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT			
FONCTIONNEMENT	13 660	46 360	32 700			
Taxes foncières	13 000		-13 000			
Intérêts des emprunts	660		-660			
Loyers et remboursements de charges		19 310	19 310			
Autres recettes		27 050	27 050			
INVESTISSEMENT	34 700	2 000	-32 700			
Remboursement de la dette en capital	32 700		-32 700			
Dépôts et cautionnements	2 000	2 000	0			

La fermeture de l'Hôtel d'entreprises étant programmée avec le développement du parc du Grand Troyes, le budget affiché en fonctionnement sur le budget annexe du Patrimoine industriel est destiné à la couverture des charges courantes, des taxes foncières pour 13 000 € ou encore au remboursement des intérêts d'emprunts (660 €). Un reliquat de recettes est par ailleurs attendu des derniers occupants du site (loyers et remboursements de charge) pour 19 130 €.

En investissement, les crédits inscrits correspondent en dépenses au capital de la dette remboursé au Budget principal (32 700 €), ainsi qu'aux cautions équilibrées en dépenses et en recettes (2 000 €).

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE	PROJET BUDGET 2016			
OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
FONCTIONNEMENT	884 640	799 000	-85 640	
Acquisitions	884 640		-884 640	
Subvention ANRU		399 500	399 500	
Subvention Budget Principal		399 500	399 500	
INVESTISSEMENT		85 640	85 640	
Avance du Budget principal		85 640	85 640	

Le budget annexe de l'Opération de restauration immobilière (ORI) retrace les différentes écritures liées au portage foncier de cette opération de recyclage immobilier qui sera assuré en régie par la Ville. Le Budget pour 2016 intègre l'inscription des crédits en dépense nécessaires aux différentes acquisitions immobilières prévues sur l'exercice (884 640 €), ainsi que les recettes attendues notamment du Budget principal, tant en fonctionnement (799 000 € de subventions d'équilibre) qu'en investissement (avance de crédits à hauteur de 85 640 €, remboursable au fur et à mesure du recyclage et de la revente des immeubles compris dans le périmètre de l'opération).

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

C1 - BUDGET PRINCIPAL - MOUVEMENTS REELS						
RECAPITULATION PA		ISSEMENT	FONCTION	NNEMENT		
	DEPENSES			RECETTES		
PROMOTION DU TERRITOIRE, CULTURE, ANIMATION ET CONSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE, MÉMOIRE ET COMMEMORATIONS	2 437 720	619 730	9 125 520	1 052 530		
AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS	53 800	16 270	9 558 650	4 238 440		
CADRE DE VIE, DEVELOPPEMENT DURABLE	1 017 500	124 200	7 738 780	379 900		
LABELS, RELATIONS INTERNATIONALES	5 000)	247 160	63 000		
VOIRIE, CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL, SECURITE ET ACCESSIBILITE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC, HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE	2 675 200	327 000	4 005 260	274 000		
ENSEIGNEMENT, CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS	2 087 730	597 430	6 323 300	1 806 490		
CONSEILS DE QUARTIERS, PROXIMITE, RELATIONS AVEC LES HABITANTS	513 580	134 950	3 011 950	359 710		
SPORTS ET LOISIRS, PLANIFICATION ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI, NTIC	4 804 500	938 010	7 057 500	1 041 850		
REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS, DEPLACEMENTS URBAINS	2 892 000	314 440	96 540			
URBANISME, SECTEUR SAUVEGARDE ET RENOVATION URBAINE	1 483 910	197 750	2 324 130	1 251 230		
JEUNESSE	349 700	109 960	2 331 260	634 440		
EMPLOI, COMMERCE, STATIONNEMENT	1 123 000	508 000	1 695 050	1 103 100		
SERVICES GENERAUX	877 400	14 633 300	14 986 900	67 732 370		
A - TOTAUX COMMISSIONS	20 321 040	18 521 040	68 502 000	79 937 060		
B - CHARGE DE LA DETTE	8 458 100	149 530	1 346 000	19 510		
I - TOTAUX BUDGET PRINCIPAL	28 779 140	18 670 570	69 848 000	79 956 570		
TOTAL DEPENSES 98 627 1	28 779 140		69 848 000			
TOTAL RECETTES 98 627 1	10	18 670 570		79 956 570		
CALCUL DE L'AUTOFINANCEMENT	RAPPE	L BP 2015	PROJE	Г 2016		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	71 071 480		69 848 000	79 956 570		
soit		8 967 990		10 108 570		
déduction du remboursement net de la dette	8 117 120		8 458 100	149 530		
soit	7 967 990	1	8 308 570			
soit AUTOFINANCEMENT NET		1 000 000		1 800 000		

La présentation des données chiffrées de chacun des secteurs fonctionnels permet de retracer la **formation de l'équilibre général du Budget Principal** à travers l'ensemble des mouvements réels au sein des deux sections de fonctionnement et d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

Le **résultat de fonctionnement prévisionnel** à fin 2016 est estimé à **10 108 570** €, en hausse de +1 140 580 € par rapport à 2015, compte tenu des efforts entrepris sur la section de fonctionnement et visant à maitriser les charges compressibles tout en continuant à optimiser les produits dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif.

	2016		2015			Ecart 2016/2015			
	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	28 779 140	69 848 000	98 627 140	25 391 620	71 071 480	96 463 100	3 387 520	- 1 223 480	2 164 040
Recettes	18 670 570	79 956 570	98 627 140	16 423 630	80 039 470	96 463 100	2 246 940	- 82 900	2 164 040
Résultat	- 10 108 570	10 108 570	1	- 8 967 990	8 967 990	-	- 1140580	1 140 580	-

Autre traduction de ces efforts, la Ville parvient, conformément à l'objectif qu'elle s'est fixée cette année, à augmenter sensiblement son **autofinancement net**, porté de 1 million à **1,8 million d'euros**, déduction faite du remboursement net de la dette pour 8 308 570 €.

C2 - BUDGET PRINCIPAL - AUTRES MOUVEMENTS COMPTABLES						
	INVESTIS DEPENSES	SSEMENT RECETTES	FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES			
1 - AU SEIN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
2 - ENTRE SECTIONS	558 600	10 667 170	10 667 170	558 600		
Charges à répartir Travaux en régie	458 600 100 000	460 800	460 800	458 600 100 000		
Amortissement de biens renouvelables Virement à la section d'investissement		2 773 800 7 432 570	2 773 800 7 432 570			
TOTAUX GENERAUX	558 600	10 667 170	10 667 170	558 600		

En complément des opérations réelles décrites précédemment, doivent également être prises en compte diverses opérations dites d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, mais ne donnant lieu à aucun décaissement et encaissement. Il s'agit de transferts de crédits d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Ville, sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Au titre de 2016, **10 667 170** € sont affichés, correspondant à des mouvements rattachés aux opérations d'ordre entre sections (fonctionnement / investissement) et comprenant :

- Les charges à répartir ;
- Les travaux effectués en régie sur des interventions d'investissement;
- Les dotations aux amortissements ;
- Ainsi que le virement à la section d'investissement permettant d'assurer
 l'équilibre entre les deux sections pour un montant de 7 432 570 €.

Au final, ces mouvements comptables s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de 11 225 770 € (558 600 € + 10 667 170 €).

C3 - EQUILIBRE GENERAL

	DEDENOTO			RECETTES		
		DEPENSES				ELLES
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEM ENT	TOTAL
A RUD OFT BRIDGER			100 000 010		00 545 450	
A - BUDGET PRINCIPAL	29 337 740	80 515 170	109 852 910	29 337 740	80 515 170	109 852 910
1 - CHARGE DE LA DETTE	8 458 100	1 346 000	9 804 100	149 530	19 510	169 040
2 - MOUVEMENTS REELS	20 321 040	68 502 000	88 823 040	18 521 040	79 937 060	98 458 100
SOUS TOTAUX	28 779 140	69 848 000	98 627 140	18 670 570	79 956 570	98 627 140
3 - OPERATIONS D'ORDRE	558 600	10 667 170	11 225 770	10 667 170	558 600	11 225 770
B - BUDGETS ANNEXES (hors virement)	1 728 540	4 027 430	5 755 970	577 890	5 178 080	5 755 970
1 - PATRIMOINE INDUSTRIEL	32 700	46 360	79 060	32 700	46 360	79 060
2 - STATIONNEMENT PAYANT	684 800	2 970 030	3 654 830	333 150	3 321 680	3 654 830
3 - OPERATION RESTAURATION IMMOBILIERE	1 011 040	1 011 040	2 022 080	212 040	1 810 040	2 022 080
TOTAUX TOUS BUDGETS	31 066 280	84 542 600	115 608 880	29 915 630	85 693 250	115 608 880

En conclusion, le **tableau C3** ci-dessus affiche l'équilibre consolidé du Budget, Budgets annexes inclus :

Pour le **Budget Principal**, cet équilibre se présente ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Charge de la dette	9 804 100 €	169 040 €
Section d'investissement	20 321 040 €	18 521 040 €
Section de fonctionnement	68 502 000 €	79 937 060 €
Totaux mouvements réels	98 627 140 €	98 627 140 €
Opérations d'ordre et comptables	11 225 770 €	11 225 770 €
TOTAUX GENERAUX	109 852 910 €	109 852 910 €

Pour leur part, les **Budgets annexes** sont arrêtés à :

	DEPENSES	RECETTES
PATRIMOINE INDUSTRIEL	79 060 €	79 060 €
STATIONNEMENT	3 654 830 €	3 654 830 €
OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE	2 020 080 €	2 020 080 €

En conclusion, le total consolidé tous budgets confondus s'élève à 115 608 880 €.

Ainsi se présente le Budget Primitif pour l'exercice 2016 sur lequel il appartient au Conseil municipal de se prononcer à travers diverses décisions soumises maintenant à l'approbation de l'Assemblée délibérante.